

# PARC EOLIEN DU SANTERRE

Phase 2 - commune de Fouquescourt  
Département de la Somme

ETUDE D'IMPACT SUR  
L'ENVIRONNEMENT

PIECE 4 - ANNEXES

Annexes 1 à 3

NOVEMBRE 2016





PARC EOLIEN DU SANTERRE

# ANNEXE 1

COURRIERS DES ADMINISTRATIONS CONSULTÉES

---

1





## Réponse des différents interlocuteurs aux consultations

### Liste

- ✓ DREAL
- ✓ Conseil Général de la Somme, direction des infrastructures
- ✓ Agence Régionale de Santé de Picardie
- ✓ Service de Zone de Systèmes d'Information et de Communication
- ✓ Armée de l'Air
- ✓ GRT Gaz
- ✓ Orange
- ✓ Free
- ✓ RTE
- ✓ SICAE de la Somme et du Cambrésis
- ✓ STEP Communauté de Communes du Santerre
- ✓ Nantaise des Eaux
- ✓ ONF
- ✓ DRAAF

## **Carole Piedvache**

---

**De:** GADRAT Benjamin - DREAL Picardie/SPRI/DPRC [benjamin.gadrat@developpement-durable.gouv.fr]  
**Envoyé:** vendredi 23 janvier 2015 10:39  
**À:** Carole Piedvache  
**Cc:** 'Mathilde Matras'; DEPUYDT Arnaud (Chef de service) - DREAL Picardie/UT somme; "DENIS Severine (Réfèrent entrepôts) - DREAL Picardie/UT somme"  
**Objet:** Re: projets éoliens haut Plateau et Santerre

Madame,

Ces projets se situant dans le département de la Somme, votre interlocuteur est donc l'Unité Territoriale de la Somme dont voici les contacts :

- Arnaud DEPUYDT, chef de l'Unité Territoriale : 03 22 38 32 12
- Séverine DENIS, chef de la subdivision 1, dans laquelle se situe ces 2 projets : 03 22 38 32 11

Vous pouvez trouver dans la [cartographie du SRE](#) les enjeux, notamment paysagers, à prendre en compte pour le projet. Pour le premier, on peut noter notamment le paysage de petite échelle de boucles de la Somme, justifiant que la zone du projet soit majoritairement en orange (favorable sous conditions) ; on peut aussi noter la proximité avec les enjeux très forts (justifiant une zone blanche) du paysage de petite échelle de la vallée de la Somme et de l'historial de Péronne. Pour le second, il se situe en zone verte favorable de la cartographie du SRE : il n'y a donc pas de contrainte majeure. Par contre, il y a 2 projets autorisés mais non construits dans le secteur qui n'apparaissent pas sur votre carte (voir cartographie du SRE pour la localisation des éoliennes). Ce projet autorisé devra être pris en compte dans l'état initial de l'étude d'impact.

Concernant les recommandations pour les dossiers et les projets, il est attendu plusieurs choses, en particulier :

- les prospections biodiversité doivent être effectuées sur un cycle biologique complet et dater de moins de 5 ans pour être valables (cependant, il n'est pas nécessaire d'effectuer des prospections chiroptères en hiver étant donné leur inactivité en cette saison, mais il peut être intéressant de rechercher d'éventuels gîtes d'hibernation)
- 6 prospections chiroptères sont attendus au minimum, mais ce minimum ne garantit pas la recevabilité du dossier sur ce point, en particulier si les enjeux chiroptères du site semblent important ; il est préférable d'avoir au moins une ou deux prospections à hauteur des pales en période de migration printanière et surtout automnale ; les conditions météorologiques doivent être adaptées au vol des chiroptères pour être considérées comme valables (température supérieure à 10°C, pas de pluie, vitesse de vent inférieure à 6 m/s) ; ces conditions météorologiques lors des prospections doivent être indiquées dans le dossier
- l'étude paysagère doit montrer l'impact visuel du projet sur les villages alentours (photomontages en sortie de village), les visibilité depuis et les covisibilités avec les monuments historiques dans un rayon de 20 km environ (photomontages, cartes de visibilité, coupes topographiques...), les effets d'écrasement de vallée si le projet n'est pas loin d'une vallée
- il est préconisé un éloignement d'au moins 200 m des espaces boisés (recommandation EUROBATS reprise dans le SRE pour la protection des chiroptères) ; si une ou plusieurs éoliennes sont situés à moins de 200 m d'espaces boisés, il est attendu une justification approfondie (soit des prospections plus poussées montrant l'absence d'enjeu particulier à proximité de ces boisements, soit un plan de bridage avec arrêts aux périodes favorables au vol des chiroptères)

Nous sommes à votre disposition pour toute question complémentaire à ce sujet.

Cordialement

**Benjamin GADRAT**

*Inspecteur référent régional éolien, nature et paysage*

**DREAL Picardie - Service Prévention des Risques Industriels - Division des Risques Chroniques**

*Tel : 03.22.82.92.78*

*Fax : 03.22.91.73.77*

**Direction de la Modernisation  
des Infrastructures**  
Etudes Générales et Prospective

Votre interlocuteur : M. Grégoire TORTOSA  
Téléphone : 03 60 03 40 23  
Télécopie : 03 60 03 40 98  
Mél. : g.tortosa@somme.fr

**Madame Carolle PIEDVACHE**  
ETD, Agence Nord  
4, rue de la poste  
BP 30015  
80160 CONTY

**N/Réf :** 07-16/GT-FL

**Objet :** Etude d'impact du projet éolien sur la  
Communauté de communes du Santerre

**Amiens**  
Le

**17 JUL. 2014**

**PJ :**

Madame,

Suite à votre demande concernant le projet de parc éolien dans le département de la Somme, sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt sur la Communauté de Communes du Santerre, je vous informe que la carte des trafics routiers de 2013 est disponible sur le site du Conseil général à l'adresse suivante :

<http://www.somme.fr/100-pratique/info-route-etat-des-infrastructures/la-carte-des-trafics-routiers-2013.html>

Actuellement, sur votre zone d'étude, le Conseil général n'a aucun projet routier significatif qui pourrait avoir un impact sur votre étude de prospection.

Nous vous informons que sur les Routes Départementales compris dans vos périmètres d'étude, seul un accident a été relevé depuis 1995, sur la RD 39.

Toutes les routes départementales immédiates du site sont de classe 3. La RD 329 à proximité du site est en catégorie 2 et permet le passage de convois exceptionnels.

Concernant l'implantation des éoliennes, le Conseil général demande l'inscription, dans les documents d'urbanisme, des prescriptions suivantes :

En dehors des espaces urbanisés, l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme crée une servitude de reculement :

- de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière ;
- bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Pour toutes les routes départementales, il est souhaitable de respecter une distance minimale de sécurité entre l'axe vertical de l'éolienne et la limite du domaine public; elle est la suivante :

**CONSEIL GENERAL DE LA SOMME**

85, avenue Roger Dumoulin - B.P. 32615 - 80026 AMIENS Cedex 1  
téléphone : 03 60 03 40 04 - télécopie : 03 60 03 40 98  
www.somme.fr

*distance minimale de sécurité = 1,5 X (H+L/2),  
avec H = hauteur du mat et L = longueur des pales*

De plus, les accès aux champs éoliens depuis une route départementale doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès des services départementaux représentés, pour ce projet, par l'Agence Routière Est (27-29 Route de Paris - BP 90061, 80201 PERONNE Cedex).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de la Modernisation des  
Infrastructures

*Cy*  
Roland CARON

## Carole Piedvache

**De:** Vinciane.SOMSON@ars.sante.fr  
**Envoyé:** lundi 4 août 2014 10:50  
**À:** carole.piedvache@etd-energies.fr  
**Objet:** projet éolien département de la Somme

Bonjour Madame,

Comme suite à votre correspondance concernant le projet éolien sur le territoire des communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt dans le département de la Somme, je vous fais part des préconisations de l'ARS quant à l'implantation d'éoliennes dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine:

- Périmètres immédiat et rapproché: interdiction
- Périmètre éloigné: avis d'un hydrogéologue agréé.

Cordialement



**Vinciane SOMSON** | Technicienne Sanitaire  
Service Santé-Environnement / Délégation territoriale de la Somme  
Ligne directe : 03 22 33 54 13 | [vinciane.somson@ars.sante.fr](mailto:vinciane.somson@ars.sante.fr)



● Agence régionale de santé (ARS) de Picardie  
52 rue Daire | CS 73706 - 80037 Amiens cedex 1 | Standard : 03 22 970 970  
[www.ars.picardie.sante.fr](http://www.ars.picardie.sante.fr)  
**Abonnez-vous à notre newsletter "ARS direct"**



## PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le préfet délégué  
pour la défense et la sécurité

Service de zone  
des systèmes d'information  
et de communication

Affaire suivie par :  
Christophe MAGNALDI  
Tél : 03 20 08 10 28  
[christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr](mailto:christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr)

SZSIC/DRM/n° 14-00422

Lille, le 14 avril 2014

Madame,

Par correspondance du 04 avril 2014, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation de deux parcs éolien pourraient générer à l'encontre de nos activités.

Les projets d'installations concernent deux zones d'étude :

- Zone N°1 : Sur les communes de LABOISSIERE-EN-SANTERRE, LIGNIERES et ETELFAY (80).
- Zone N°2 : Sur les communes de FOUQUESCOURT, MAUCOURT et MEHARICOURT (80).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, nous avons examiné votre demande.

En tenant compte de l'implantation géographique des centres radioélectriques du Ministère de l'Intérieur, il est établi, d'après la carte de situation fournie, que l'emplacement de la zone N°1 appelle une attention particulière au regard de l'établissement de votre projet.

Un centre radioélectrique, dont les caractéristiques sont indiquées ci-après, est concerné par la zone N°1 :

Nom du centre ou du FH	N° ANFR	Longitude	Latitude	Réseau
ETELFAY	080 014 0115	002°37'26"E	49°40'02"N	SDIS

Le centre ne fait pas l'objet de décret définissant les servitudes radioélectriques. Toutefois, afin de le préserver de toute perturbation, il est recommandé de respecter une zone de protection d'un rayon de 1000 mètres autour du centre.

En conséquence, je vous propose un secteur d'exclusion dans votre zone N°1 afin de respecter les consignes indiquées ci-dessus (voir le nouveau tracé en rouge avec la carte ci-dessous).

D'après la carte de situation, la zone N°2 n'est pas concernée par les servitudes radioélectriques relevant de notre compétence. Je donne donc un avis favorable pour le secteur précité.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Guy SYOEN

Adresse postale SZSIC : 27 rue Jacquemars Gielée - 59000 LILLE  
Adresse administrative : Préfecture du Nord - 59039 LILLE CEDEX  
Tél. : 03 20 30 59 59 - Courriel : [szsic59-lille@interieur.gouv.fr](mailto:szsic59-lille@interieur.gouv.fr)





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE  
ET DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

ZONE AÉRIENNE DE DÉFENSE NORD

SECTION ENVIRONNEMENT AÉRONAUTIQUE

Dossier suivi par :

- Cte Nodot,  
- Lcl Touzalin.

Cinq-Mars-La-Pile, le 21 DEC. 2009

N° 45376 /CDAOA/GATN

Cl: 228

Le Général de division aérienne Patrick CHARAIX  
Général adjoint territoire national  
au Général commandant de la défense aérienne  
et des opérations aériennes

à

Monsieur le directeur  
de la société NOUVERGIES  
20 rue du Rouchet  
62560 RENTY

Objet : projet éolien dans le département de la SOMME (80).

Références : - votre courrier du 16 novembre 2009,  
- décret du 21 août 2008 portant délégation de signature<sup>1</sup>,  
- circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont  
l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes  
aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>2</sup>,  
- l'arrêté du 28 août 2006 relatif à l'établissement des procédures de départ,  
d'arrivée, d'attente, d'approche aux instruments, des minimums  
opérationnels et à la présentation des cartes associées<sup>3</sup>,  
- instruction n° 20700/DNA du 16 novembre 2000 relative à la réalisation  
du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de  
servitudes aéronautiques.

Pièce jointe : une annexe.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par le projet éolien sur les communes de FOUQUESCOURT, MAUCOURT, MEHARICOURT et ROUVROY-EN-SANTERRE (80), transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis favorable de la Défense.

.../...

<sup>1</sup> Référence : NOR DEFD0818496D

<sup>2</sup> Références : NOR EQUA 9000 474 A et NOR EQUA 9000 475 C

<sup>3</sup> Référence : NOR EQUA 0601280 A

Sachez cependant que votre projet s'inscrit dans le volume de sécurité radar AMSR de la Base Aérienne 103 de Cambrai (1800 pieds, cf. annexe).

Ce volume a pour vocation d'assurer une marge de franchissement réglementaire de 300 mètres au-dessus de tout obstacle et de permettre le guidage et la surveillance radar en toutes conditions jusqu'à l'altitude publiée.

L'altitude sommitale maximale des aérogénérateurs, pales à la verticale, est donc de 248 mètres NGE, valeur respectée par votre projet.

Compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, je vous demande de prévoir un balisage "diurne et nocturne" conformément à l'instruction de dernière référence. A ce titre, je vous invite à consulter la direction de l'aviation civile Nord située à ORLY (94).

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Par intérim, le Général de division aérienne Olivier Allard,  
Commandant en second le CDAOA,



Copies à:

- Monsieur le Commandant de la Base aérienne 103  
A l'attention de l'ESCA 1C103  
59341 CAMBRAI AIR
- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord  
Orly Sud 108  
94396 ORLY AEROGARE CEDEX
- Monsieur le délégué militaire départemental  
34 rue de l'Amiral Courbet  
B.P. 2710  
80027 AMIENS CEDEX
- Archives ZAD NORD

Cartographie de l'AMSR de CAMBRAI.

**CAMBRAI EPINOY**  
AD2 LFQI MIL A 01  
AMSR

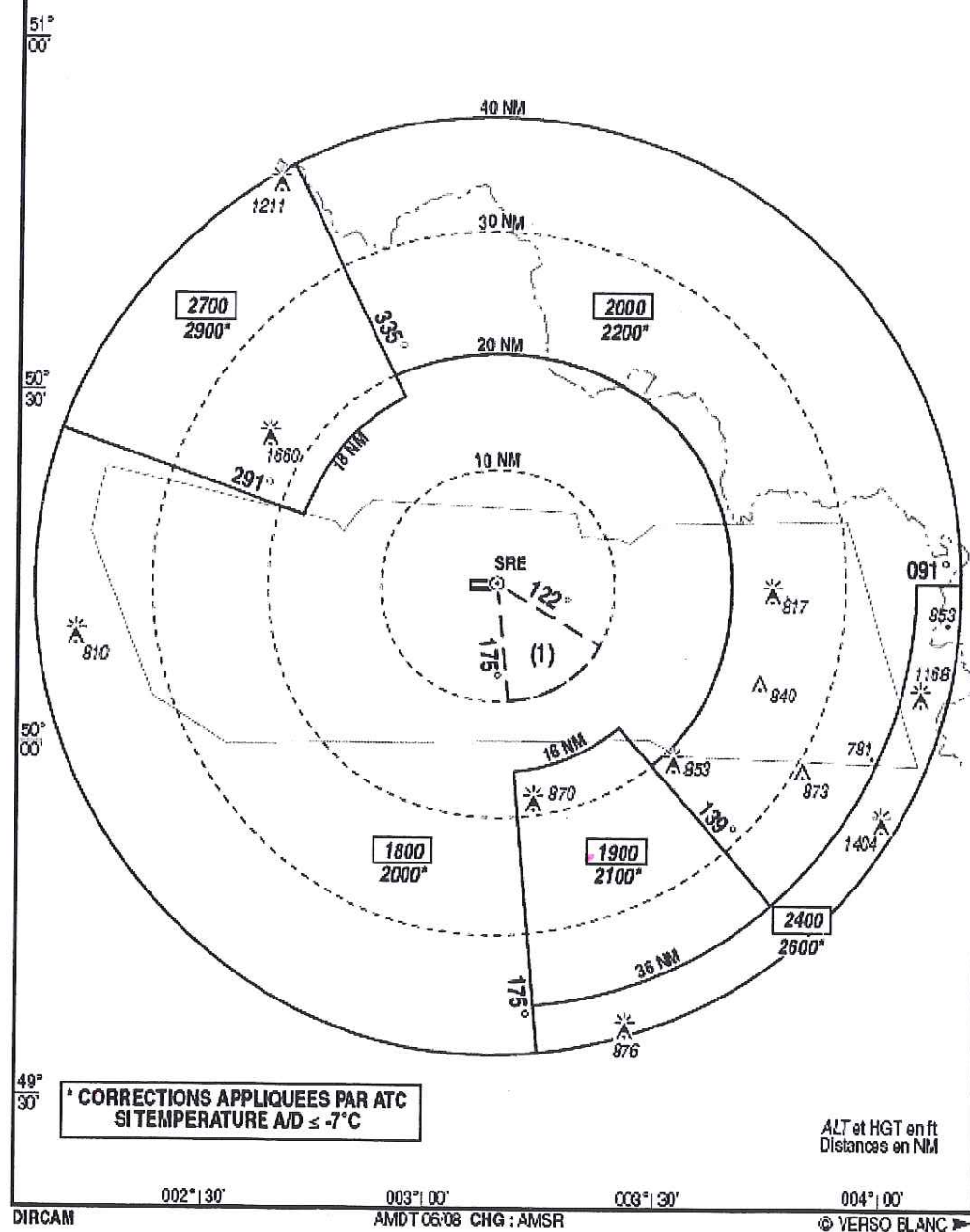
ALT - AD : 257 (9 hPa)

06 MAY 08

APP : 142.45 371.025 370.525(Mont) 362.3  
TWR : 118.525 122.1 315.025

VAR  
1°W  
(05)

PANNE DE CCM : Appliquer la réglementation nationale.  
(1) Zone à 2700 ft (2900 ft\*) lors des activités de traillage pénétrant à NIERGNIES, après accord de CAMBRAI.



IDEX  
EFFICIENCE ENERGETIQUE  
148/152, route de la Reine  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Affaire suivie par : Mme LESREL Sandrine

VOS RÉF. Votre courrier du 25/01/16

NOS RÉF. DRR – MLB/PB 16-053 - P16-0235

INTERLOCUTEUR Mélanie LE BARS (tél : 03.26.50.32.14)

OBJET Projet éolien du Santerre - MAUCOURT ET FOUQUES COURT - 80

Cormontreuil, le 16/02/2016

Madame,

Nous accusons réception de votre dossier concernant le projet d'implantation d'éoliennes situé à proximité des canalisations de transport de gaz haute pression (plan en annexe) :

- BUS LA MESIERE – ARLEUX EN GOHELLE (GOURNAY ARLEUX) de diamètre nominal (DN) 800 et de pression maximale de service (PMS) de 67.7 bar.
- CHILLY – RESSONS SUR MATZ (ARTERE DU SANTERRE RN) de diamètre nominal (DN) 900 et de pression maximale de service (PMS) de 67.7 bar.

GRTgaz a procédé à un examen approfondi des règles qu'il apparaît raisonnable de prendre en compte dans ce type de projets et préconise des distances d'éloignement de ses ouvrages de transport gaz en se basant sur des scénarios de défaillance de l'éolienne (chute d'éléments mécaniques).

Les distances d'éloignement des éoliennes sont considérées en prenant en compte les évènements suivants :

- l'effondrement de la tour ou l'éjection de la nacelle : la zone de risque correspond à une surface dont le rayon est limité à la hauteur totale de l'éolienne,
- La projection d'objets tels que pale ou morceaux de pale. La zone de risque peut atteindre plusieurs centaines de mètres.

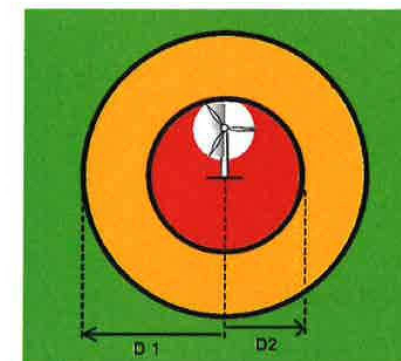


Figure 1 : Distances de sécurité liées à l'éventualité d'une chute de l'éolienne (Plan horizontal)

Trois zones déterministes ont été ainsi identifiées ( zones rouge, orange et verte) :

- Zone 1 (verte) :  $D \geq D1$

En cas de chute de l'éolienne, une distance au sol  $D$  supérieure à  $D1$  permet de s'assurer que la vibration transmise dans le sol ne provoquera aucun dommage sur la canalisation. Les vibrations sont représentées par la notion de vitesse particulière.

Le seuil de vitesse particulière maximale acceptable dans cette zone est de 50 mm/s.

- Zone 2 (orange) :  $D2=(Ht + R) \leq D < D1$

En cas de chute de l'éolienne, une distance au sol  $D$  supérieure à  $D2$  ne permet pas de s'assurer que la vibration transmise dans le sol ne provoquera pas un dommage sur la canalisation. Toutefois, les dommages ne devraient pas conduire à la défaillance (fuite, rupture) de l'ouvrage.

Dans cette zone, par rapport aux évènements considérés :

- un effondrement de la machine génère des vibrations dans le sol significatives (supérieure à 50mm/s)
  - la probabilité de réception d'un morceau de pale impactant l'ouvrage gaz est non nulle.
- Zone 3 (rouge) :  $D < D2$

Aucun ouvrage ne doit se trouver dans cette zone sans une étude spécifique effectuée au cas par cas et validée par un tiers expert.

Concernant les tronçons de canalisation situés en zone 2, un avis favorable de notre part nécessiterait un engagement de l'Aménageur, sur la garantie de la qualité de conception, construction et d'exploitation des aérogénérateurs cités dans ce projet à savoir :

Conception, construction:

- Certification de type (exemple Germanischer Lloyd - Première partie, Edition 1999 (ou édition ultérieure), garantissant l'intégralité de la conception de l'aérogénérateur.

ET

- Respect des prescriptions DIBt, Edition 1995 (ou édition ultérieure), ou participation d'un expert agréé, à la création et la vérification des expertises de sol et des fondations.

Exploitation:

- Plan de maintenance périodique.

ET

- Engagement de prise en charge financière, en cas de chute de l'aérogénérateur, de l'inspection et la réparation éventuelle de notre ouvrage.

L'étude a été menée conformément aux données que l'Aménageur nous a fournies et les résultats ne sont valables que pour les données techniques jointes à la demande :

**Éolienne de type V90-2MW**

- Hauteur de la tour éolienne + Rayon du rotor :  $80 + 45 = 125$  m.
- Hauteur relative du barycentre : 50%
- Masse de la tour de l'éolienne : 150 t
- Masse totale du rotor, de la nacelle, et des pâles : 108.1 t
- Rayon du rotor (longueur d'une pale) : 45 m

Pour conclure, les résultats de l'étude appliquée à votre projet éolien sont les suivants :

Plan de zonage pour limiter les effets d'une chute de l'éolienne depuis sa base		
Ouvrages enterrés (Canalisations)		
Zone 1	$D \geq 234m$	- Aucune mesure n'est nécessaire sur l'ouvrage
Zone 2	$234m > D \geq 125m$	- Certificat de type - Engagement sur la maintenance + sur les fondations
Zone 3	$D < 125m$	- Zone interdite sauf étude probabiliste au cas par cas + préconisations demandées en Zone 2

Ainsi, nous ne pourrions donner un accord définitif concernant le projet en objet que moyennant un engagement sur la fourniture des éléments demandés.

Toutefois GRTgaz n'encourage pas l'implantation d'éolienne à proximité de ses ouvrages et souhaite les éloigner autant que possible.

Aussi GRTgaz préconise que l'aménageur privilégie un éloignement des éoliennes en-dehors la Zone 2 en fonctions des prérogatives décrites ci-dessus.

NB : il conviendra de vérifier avec nos services si la mise en œuvre du projet (passage de véhicules, installations de lignes électriques, ATEX, déplacement éventuel des déversoirs de protection cathodique de notre ouvrage) est bien compatible avec les règles de l'art de travaux à proximité de gazoducs.

Restant à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Dominique GODART  
Responsable du Département Réseau  
Reims



Pièces jointes : Recommandations techniques  
Plan de situation  
Copie : Secteur de Gauchy

PS : Veuillez prendre note, que les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à l'adresse suivante :

GRTgaz – DO - PENE  
DMDTT – CTT Urbanisme  
Boulevard de la République BP 34  
62232 Annezin  
Tel. 03.21.64.79.29



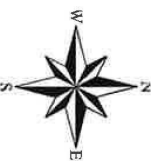
P16-0235 - Projet éolien du Santerre

Date d'édition  
10/02/2016

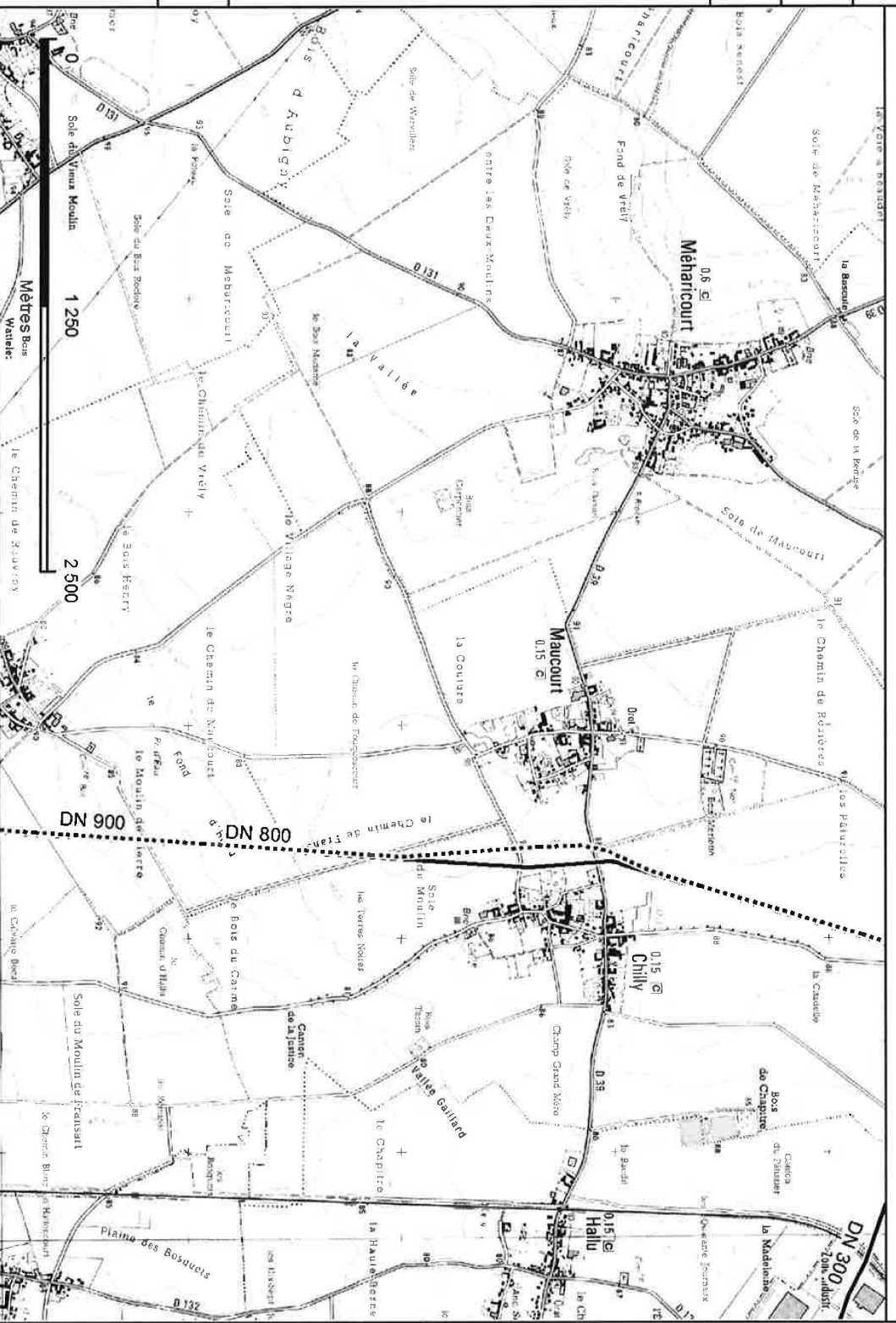
Référence  
1602100312

- Réseau GRTgaz
- En construction
  - Réseau en service
  - Réseau accessoire
  - Réseau hors service
- DN : Diamètre  
Nominal de la  
canalisation
- Sectionnement
  - Installations GRTgaz

RGF93 Lambert 93



Scan@IGN



Edition transmise en réponse à une DT - Localisation des ouvrages GRTgaz en précision C sur le plan. Précision B disponible si besoin - Profondeur minimale de enfouissement à la pose de 40 cm sauf points spéciaux, pouvant atteindre plusieurs mètres par endroit. RAPPEL article R.554-26 du Code de l'Environnement : INTERDICTION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX AVANT UN RENDEZ-VOUS SUR SITE AVEC GRTGAZ

## Carole Piedvache

---

**De:** thierry.muscat@orange.com  
**Envoyé:** mardi 20 mai 2014 11:49  
**À:** 'carole.piedvache@etd-energies.fr'  
**Objet:** faisceau hertzien France Télécom  
**Pièces jointes:** Lignièrès (80).PDF; Etefay (80).PDF; La-Boissière-en-Santerre (80).PDF; La-Boissière-en-Santerre Etefay Lignièrès (80).JPG; Fouquescourt Maucourt Méharicourt (80).JPG

à l'attention de madame PIEDVACHE Carole ((ETD à Conty 80)

Bonjour,

En réponse à votre consultation concernant les projets éoliens sur les communes de La-Boissière-en-Santerre, Etefay, Lignièrès (Somme)  
nous vous informons de la présence de  
la station de Montdidier (617780;2517113)  
la servitude hertzienne France Télécom Montdidier (617780;2517113) / Royes (632895;2522700)  
avec à respecter une zone de 500 mètres de largeur totale entre station (protection physique)  
et une zone de 3000 mètres de diamètre autour des stations (protection magnétique)  
l'absence d'antenne de téléphonie mobile Orange.

En réponse à votre consultation concernant les projets éoliens sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt (Somme)  
nous vous informons de l'absence de faisceau hertzien France Télécom et d'antenne de téléphonie mobile Orange.

MUSCAT Thierry  
03.28.39.23.51

---

Ce message et ses piéces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas étre diffusées, exploitées ou copiées sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les piéces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation. If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments. As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified. Thank you.

## Carole Piedvache

---

**De:** Agostino Pullara [apullara@free-mobile.fr]  
**Envoyé:** vendredi 4 avril 2014 16:13  
**À:** Carole Piedvache  
**Objet:** Re: Projet éolien dans la Somme (80)

Bonjour Madame Piedvache,

Je vous informe de l'absence de servitudes pour nos installations dans les secteurs indiqués ci-dessous.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

**Agostino PULLARA**

**free mobile** - Responsable Collectivités Territoriales Nord / Est -  
16 rue de la Ville l'Évêque - 75008 Paris  
Téléphone : 06 16 56 14 24  
email: [apullara@free-mobile.fr](mailto:apullara@free-mobile.fr)

P.S: je suis un homme...

---

**De:** "Carole Piedvache" <[carole.piedvache@etd-energies.fr](mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr)>

**À:** "Agostino Pullara" <[apullara@free-mobile.fr](mailto:apullara@free-mobile.fr)>

**Envoyé:** Vendredi 4 Avril 2014 15:10:12

**Objet:** Projet éolien dans la Somme (80)

Bonjour Madame,

Je me permets de vous consulter à nouveau car nous réalisons l'étude d'impact de deux nouveaux projets éoliens dans le département de la Somme :

- communes de La Boissière en Santerre, Lignièrès et Etefay, sur la Communauté de Communes du Canton de Montdidier
- communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt sur la Communauté de Communes du Santerre

Pouvez-vous nous indiquer s'il existe des contraintes ou servitudes liées à vos services sur les zones étudiées ?  
Je vous transmets à cet effet les cartes des deux zones potentielles d'implantation.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Carole Piedvache

Chargée d'étude

ETD - Agence Nord

4 rue de la Poste / BP 30015 / 80160 CONTY

Tél / Fax : 03 22 46 99 07

Port. : 06 64 69 45 15

Mail : [carole.piedvache@etd-energies.fr](mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr)



Ce courrier électronique ne contient aucun virus ou logiciel malveillant parce que la protection **Antivirus avast!** est active.



SFR - Rive Défense  
5 Rue Noël Pons  
92000 NANTERRE

ETD, Agence Nord  
4 rue de la poste  
BP 30015  
80160 CONTY

A l'attention de Carole Piedvache

Nanterre (92), le 15 avril 2015

**Objet : Réponse à consultation - projet de parc éolien sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt (80)**

Madame,

Suite à votre demande de servitudes concernant un projet de parc éolien sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt (80), voici notre analyse.

Compte tenu de la topologie de son réseau de transmission à date, SFR tient à vous signaler qu'un faisceau hertzien traverse la zone que vous étudiez.

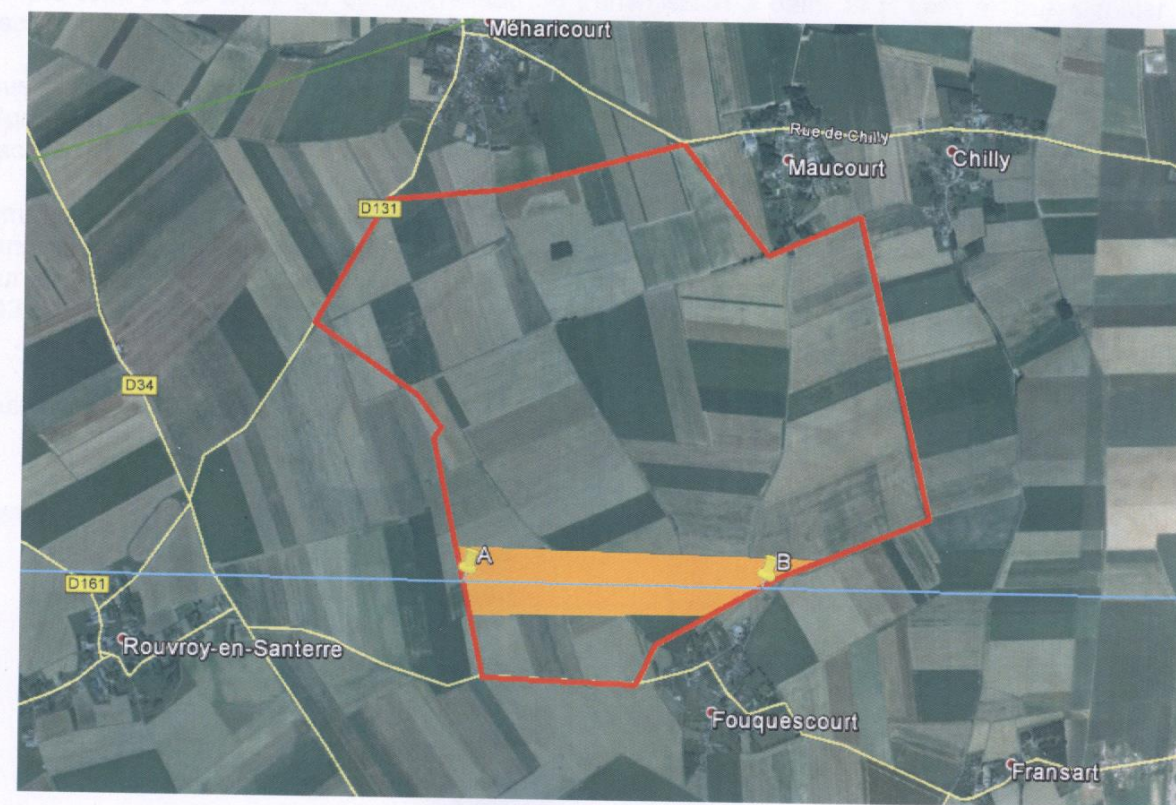
Vous trouverez ci-joint deux cartes de la zone étudiée comprenant le tracé du faisceau hertzien, ainsi qu'un tableau comprenant les liaisons FH impactées et les coordonnées de départ et d'arrivée de ces faisceaux.

Comme observé sur la deuxième carte, il conviendra de ne pas envisager de projet éolien dans la zone orangée, c'est-à-dire en respectant une limite de 150-200m de part et d'autre de la liaison hertzienne pour ne pas perturber la Transmission du FH SFR (coordonnées WGS84 de A : 49°46'24.87"N et 2°43'59.84"E ; B : 49°46'27.06"N et 2°45'15.10"E).

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Lyes BELHOCINE  
Ingénieur télécom  
+33 (0)1 85 06 52 15  
[lyes.belhocine@sfr.com](mailto:lyes.belhocine@sfr.com)

Liaisons FH impactées.	Coordonnées X FH impacté / G2R A)	Coordonnées Y FH impacté / G2R A)	Coordonnées X FH impacté / G2R B)	Coordonnées Y FH impacté / G2R B)
800047 / 800064	49°46'31.73"N	2°47'56.42"E	49°46'13.00"N	2°37'7.98"E



## Carole Piedvache

---

**De:** MOREL Dominique [dominique.morel@rte-france.com]  
**Envoyé:** mercredi 18 juin 2014 14:35  
**À:** 'Carole Piedvache'  
**Objet:** RE: consultations projets éoliens Somme  
**Pièces jointes:** commune de Lignieres-pdf.zip; commune de Maucourt-pdf.zip

Bonjour,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver un lien pour avoir les informations sur le site de RTE ainsi que les cartes de réseaux de la zone.  
Je vous prie d'excuser le retard mais mes fonctions ont changées et je ne m'occupe plus de raccordement, joindre M. Delval  
[olivier.delval@rte-france.com](mailto:olivier.delval@rte-france.com)

Cordialement

[http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients\\_producteurs/services\\_clients/potentiel\\_raccordement.jsp](http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_producteurs/services_clients/potentiel_raccordement.jsp)

---

**De :** Carole Piedvache [<mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr>]  
**Envoyé :** mardi 20 mai 2014 13:13  
**À :** MOREL Dominique  
**Objet :** TR: consultations projets éoliens Somme

Bonjour M. Morel,  
Je me permets de vous relancer concernant ma demande d'information pour deux projets éoliens. Avez-vous bien reçu ma demande ?  
En vous remerciant par avance  
Cordialement  
Carole Piedvache

---

**De :** Carole Piedvache [<mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr>]  
**Envoyé :** vendredi 4 avril 2014 15:10  
**À :** 'MOREL Dominique'  
**Objet :** consultations projets éoliens Somme

Bonjour M. Morel,

Je me permets de vous consulter à nouveau car nous réalisons l'étude d'impact de deux nouveaux projets éoliens dans le département de la Somme :

- communes de La Boissière en Santerre, Lignières et Etefay, sur la Communauté de Communes du Canton de Montdidier
- communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt sur la Communauté de Communes du Santerre

Pouvez-vous nous indiquer s'il existe des contraintes ou servitudes liées à vos services sur les zones étudiées ?  
Je vous transmet à cet effet les cartes des deux zones potentielles d'implantation.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Carole Piedvache  
Chargée d'étude  
ETD - Agence Nord  
4 rue de la Poste / BP 30015 / 80160 CONTY





**Récépissé de DT**  
**Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail



N° 14435\*01

**Destinataire**

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : ETD  
 Complément d'adresse : Mme Carole Piedvache  
 Numéro / Voie : 4 RUE DE LA POSTE  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code Postal / Commune : 80160 CONTY  
 Pays : France

**Coordonnées de l'exploitant :**

Raison sociale : SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAIS  
 Personne à contacter : \_\_\_\_\_  
 Numéro / Voie : 24 rue Jean Jaurès  
 Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
 Code Postal / Commune : 80170 ROSIERES EN SANTERRE  
 Tél. : 0322884788 Fax : 0322881599

N° consultation du téléservice : 2014062700593T

Référence de l'exploitant : 99006122-SAN

N° d'affaire du déclarant : PROJET EOLIEN

Date de réception de la déclaration : 02/07/2014

Commune où sont prévus les travaux : FOUQUESCOURT  
BOIS HENRY

**Éléments généraux de réponse**

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).  
Catégorie de réseaux/ouvrages (voir liste des catégories au verso) : E

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
 Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

Les plans de localisation sont joints Références : \_\_\_\_\_ Echelle : \_\_\_\_\_ Date d'édition : \_\_\_\_\_ Sensible :  Profondeur mini : \_\_\_\_\_ cm  
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_ h  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.  
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gov.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gov.fr)  
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques : 5.1  
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est  possible  impossible  
 Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

**Dispositifs importants pour la sécurité**

Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint  Voir la localisation sur le plan joint  Aucun dans l'emprise

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

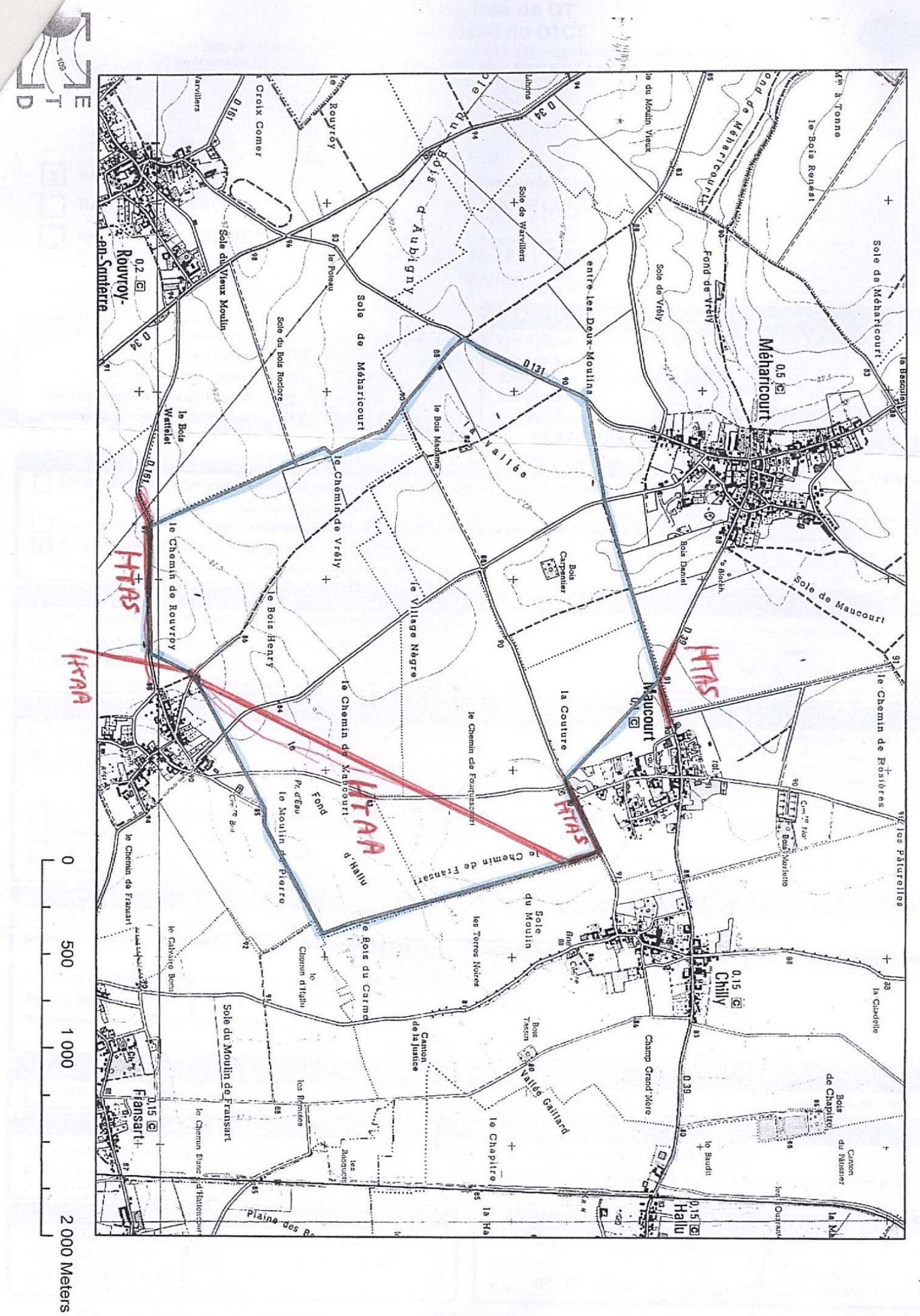
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0322884788  
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

**Responsable du dossier**

Nom : ROUILLARDE  
 Désignation du service : Accueil de Rosières  
24, rue Jean Jaurès  
80170 ROSIERES  
 Tél. : 0322884788

**Signataire**

Nom : TABEL.F  
 Signature : \_\_\_\_\_  
 Date : 08/07/2014 Nbre de pages jointes, y compris les plans : 0



Projet éolien du Santerre

RE: Eolien - Fouquescourt/Maucourt

1 message

Christophe DUFOUR <cdufour@sicaesomme.fr>

23 février 2016 à

À : Sandrine LESREL <sandrine.lesrel@idex.fr>

Cc : Hervé PETIT <herve.petit@nouvergies.com>, Florent REBUFFET <frebuffet@sicaesomme.fr>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un plan sur lequel nous avons représenté le réseau HTA aérien existant qui serait donc à déposer et le tracé du réseau souterrain à créer.

Le coût de ces travaux d'enfouissement serait de l'ordre de 250k€.

Cordialement,

Christophe DUFOUR

Sicae de la Somme et Cambrasis

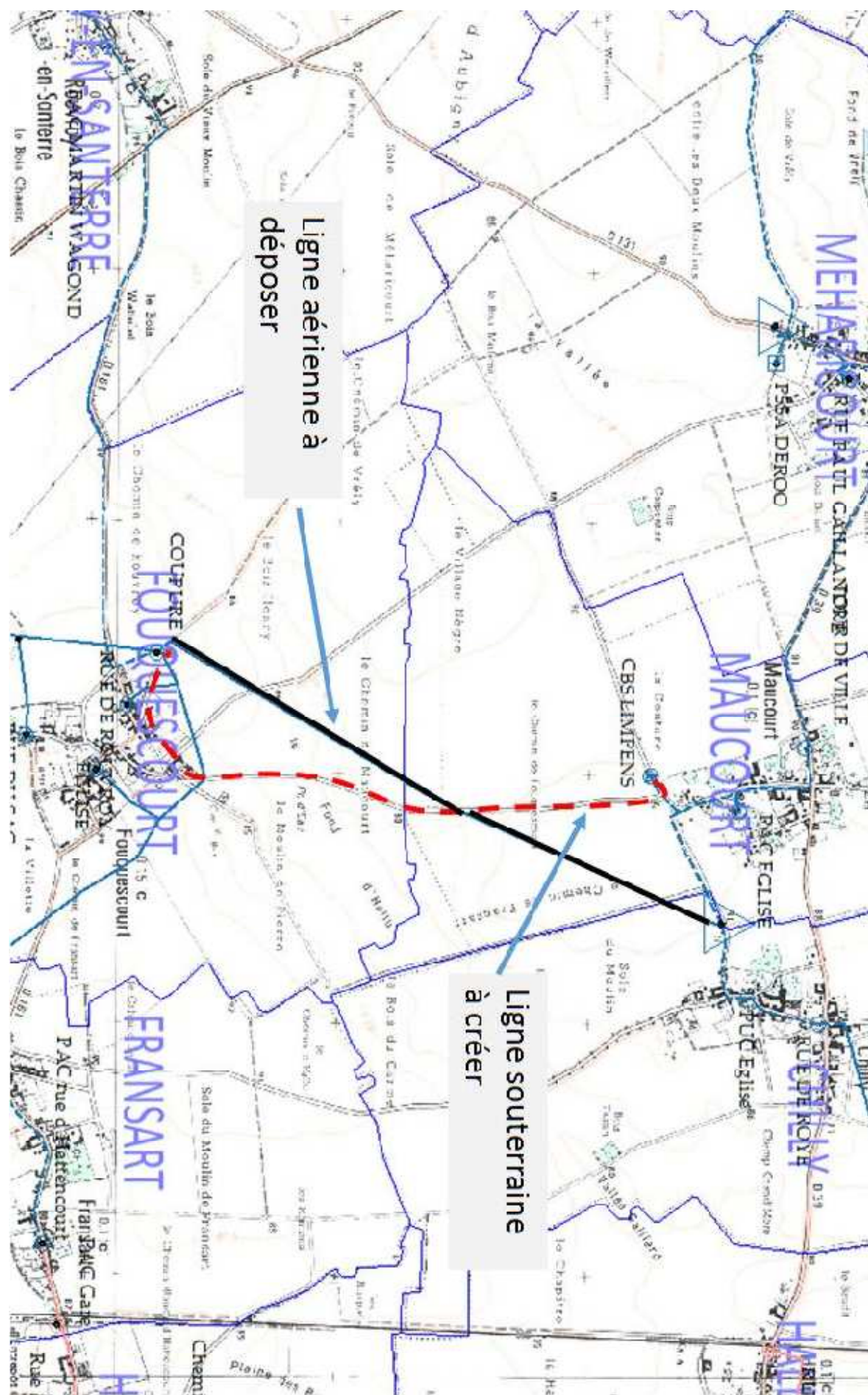
Directeur GRD

cdufour@sicaesomme.fr

tél 03.22.84.80.86

fax 03.22.84.80.84

**Pensez à télécharger l'application SICAE**



## Carole Piedvache

---

**De:** - STEP [step.rosieres@orange.fr]  
**Envoyé:** mardi 27 janvier 2015 16:07  
**À:** herve.petit@nouvergies.com; carole.piedvache@etd-energies.fr; commune-de-maucourt@wanadoo.fr  
**Cc:** cecile glachant; herve.trientz-ccs@orange.fr  
**Objet:** Projet éolien - Présence de réseaux assainissement eaux usées et pluviaux sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt

Bonjour.

Suite à votre demande concernant le projet repris en objet, je suis en mesure de vous apporter les éléments suivants:

- Il existe, à l'intérieur des bourgs, des réseaux d'assainissement pluviaux et eaux usées (seulement pour Méharicourt).

- Il existe sur la commune de Méharicourt un réseau d'assainissement eaux usées. Celui-ci dessert l'ensemble de la commune. Les eaux usées collectées sur cette commune sont renvoyées par une canalisation vers la commune de Vrély (le long de la route).

S'il vous faut une information plus précise (implantation), me le faire savoir.

Cordialement.

Nicolas GOBENCEAUX

Technicien territorial en charge de l'assainissement à la

Communauté de Communes du Santerre

5 rue du Colonel SORLIN

80170 ROSIERES EN SANTERRE

Tél fixe : 09-65-20-99-50

Tél portable : 06-34-23-31-92

## Carole Piedvache

---

**De:** Lesbazeilles Emmanuel [lesbazeilles@ndes.fr]  
**Envoyé:** jeudi 3 juillet 2014 14:49  
**À:** carole.piedvache@etd-energies.fr  
**Objet:** Projet Eolien Santerre  
**Pièces jointes:** Projet Eolien Santerre - Réseaux AEP.pdf

Bonjour,

Suite à votre courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2014, veuillez trouver en pièce joint de ce mail un plan indiquant l'emplacement du réseau AEP dans le périmètre du projet cité en objet.

Sachez que ces plans sont considérés de classe C et ont une valeur purement indicative.

Concernant les éventuelles contraintes liées à votre projet et en relation avec l'exploitation du réseau AEP nous n'avons pour l'heure aucune remarque à apporter.

J'espère donc que ce plan pourra vous être utile et vous en souhaite bonne réception,

Sincèrement,

**Emmanuel LESBAZEILLES**  
*Technicien cartographie et S.I.G*

**Nantaise des Eaux Services**  
Rue du 14 Juillet  
80170 ROSIERES-EN-SANTERRE  
Tél. : 03 22 78 76 28 - Fax : 03 22 78 75 25  
Port : 06 74 10 92 42  
[lesbazeilles@ndes.fr](mailto:lesbazeilles@ndes.fr)



## Carole Piedvache

---

**De:** OLLIVIER Sophie [sophie.ollivier@onf.fr]  
**Envoyé:** lundi 7 avril 2014 11:37  
**À:** Carole Piedvache  
**Objet:** Re: Projet éolien  
**Pièces jointes:** sophie\_ollivier.vcf

Madame,

J'accuse réception de votre mail.

Nous vous informons que l'ONF ne gère pas de forêt qui serait située dans les aires d'étude concernant ces 2 projets éoliens.

Meilleures salutations

----- Message original -----

Sujet: Projet éolien  
De : Carole Piedvache <[carole.piedvache@etd-energies.fr](mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr)>  
Pour : 'OLLIVIER Sophie' <[sophie.ollivier@onf.fr](mailto:sophie.ollivier@onf.fr)>  
Date : 04/04/2014 15:10

Bonjour Madame

Je me permets de vous consulter à nouveau car nous réalisons l'étude d'impact de deux nouveaux projets éoliens dans le département de la Somme :

- communes de La Boissière en Santerre, Lignièrès et Etefay, sur la Communauté de Communes du Canton de Montdidier
- communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt sur la Communauté de Communes du Santerre

Pouvez-vous nous indiquer s'il existe sur le secteur étudié ou à proximité des réserves biologiques gérées par l'ONF ? Je vous transmet à cet effet les cartes des deux zones potentielles d'implantation.

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Cordialement

Carole Piedvache  
Chargée d'étude  
ETD - Agence Nord  
4 rue de la Poste / BP 30015 / 80160 CONTY  
Tél / Fax : 03 22 46 99 07  
Port. : 06 64 69 45 15  
Mail : [carole.piedvache@etd-energies.fr](mailto:carole.piedvache@etd-energies.fr)



Ce courrier électronique ne contient aucun virus ou logiciel malveillant parce que la protection

## Carole Piedvache

---

**De:** draaf-picardie [draaf-picardie@agriculture.gouv.fr]  
**Envoyé:** vendredi 18 juillet 2014 15:00  
**À:** Carole Piedvache  
**Objet:** Re: consultation projet éolien - captages agricoles

Bonjour,

Les services de la DRAAF ne sont pas compétents sur le sujet. Il serait utile de vous rapprocher des services de la direction départementale des territoires de la Somme.

Cordialement

--

Le 18/07/2014 10:54, Carole Piedvache a écrit :

Madame, Monsieur,

Notre société s'est vu confier la réalisation d'une étude d'impact pour un projet de parc éolien dans le département de la Somme, sur les communes de Fouquescourt, Maucourt et Méharicourt sur la Communauté de Communes du Santerre.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial des sites, nous nous efforçons d'en identifier l'ensemble des caractéristiques.

Afin de nous aider à mener à bien notre étude, pourriez-vous nous indiquer s'il existe, sur les secteurs étudié ou à proximité, des contraintes à prendre en considération.

Pourriez-vous en particulier nous transmettre la liste des captages d'eau à usage agricole présents sur la zone potentielle d'implantation ? Quelles contraintes s'appliquent quant à ces captages d'eau ?

Par ailleurs, nous vous serions reconnaissants, le cas échéant, de nous faire part de vos attentes, remarques et/ou recommandations quant au projet éolien.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une carte de localisation du site considéré.

Vous remerciant de l'attention que vous prêterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

PARC EOLIEN DU SANTERRE

# ANNEXE 2

DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE FOUQUESCOURT**

Membres en exercice : 09  
Membres présents : 09  
Votants : 06 ( 3 conseillers concernés ne peuvent délibérer)  
Pour : 04  
Contre : 02

L'an deux mil seize, le 25 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Cécile TESSIER**

En suite de convocation en date du **17/02/2016**  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie  
Etaient présents : tous les membres en exercice.  
Marianne DOBEL est élue **secrétaire**.

**Objet : Projet éolien**

Dans le cadre du projet éolien actuellement à l'étude sur le territoire de la commune, la société NOUVERGIES dont le siège social est sis 21A Boulevard Jean Monnet à VILLIERS-SUR-MARNE (94357) enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 503 511 081, sollicite l'avis du Conseil municipal sur les points :

- le passage de câbles reliant les éoliennes au poste de livraison sous les chemins communaux afin de permettre l'exploitation du projet éolien.
- L'aménagement et l'utilisation des voiries communales en vue de la construction et l'exploitation du parc éolien.
- L'implantation des éoliennes à proximité des voies communales (distance d'éloignement égale à une longueur de pales).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur les différents points exposés par la société NOUVERGIES pour le développement d'éoliennes sur la commune de Fouquescourt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur :


- Le passage de câbles reliant les éoliennes au poste de livraison sous les chemins communaux afin de permettre l'exploitation du projet éolien,
- L'aménagement et l'utilisation des voiries communales en vue de la construction et l'exploitation du parc éolien
- L'implantation des éoliennes à proximité des voies communales (distance d'éloignement égale à une longueur de pales),

CHARGE, Madame le Maire de régler toutes les formalités utiles,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
le  
Le 01<sup>er</sup> MARS 2016



Envoyé en préfecture le 07/02/2015  
Reçu en préfecture le 09/02/2015  
Affiché le 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MAUCOURT

**Séance du : 06 Février 2015**

Date de la convocation : 02/02/2015  
Date d'affichage du compte rendu : 07/02/2015

Délibération n° 02.06.02.2015

Nombre de membres en exercice : 10  
Présents : 07  
Suffrages exprimés : 07  
Abs : 0 Pour : 07 Contre : 0

Le 06 février 2015 à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de MAUCOURT, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M MASSIAS Fabrice, Maire.

Présents : Mr. BERRY, Mr. CASSAR, Mr. CUISINET, Mr. FOURNIER, Mr. LENGLET, Mr. MASSIAS, Mme CITERNE.

Absents : Mme DUFOSSÉ, Mr. FOUICART, MR TARDIEU

Secrétaire de séance : Mme CITERNE.


**OBJET : Projet Eolien**

Monsieur le Maire expose dans le cadre du projet éolien actuellement à l'étude sur le territoire de la commune, la société NOUVERGIES dont le siège social est sis au 21A Boulevard Jean Monnet à VILLIERS-SUR-MARNE (94357) enregistrée au RCS de Créteil sous le numéro 503 511 081, sollicite l'avis du conseil municipal sur les points :

- Le passage de câbles reliant les éoliennes au poste de livraison sous les chemins communaux afin de permettre l'exploitation du projet éolien.
- L'aménagement et l'utilisation des voiries communales en vue de la construction et l'exploitation du parc éolien.
- L'implantation des éoliennes à proximité des voies communales (distance d'éloignement égale à une longueur de pales).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, se prononce favorablement et vote à l'unanimité sur les différents points exposés par la société NOUVERGIES pour le développement d'éoliennes sur la commune de Maucourt:

- Le passage de câbles reliant les éoliennes au poste de livraison sous les chemins communaux afin de permettre l'exploitation du projet éolien.
- L'aménagement et l'utilisation des voiries communales en vue de la construction et l'exploitation du parc éolien.
- L'implantation des éoliennes à proximité des voies communales (distance d'éloignement égale à une longueur de pales).

Envoyé en préfecture le 07/02/2015  
Reçu en préfecture le 09/02/2015  
Affiché le 

Le Conseil municipal charge Mr le Maire de négocier avec la société NOUVERGIES les modalités financières pour l'occupation du domaine public communal et de procurer et signer les actes, conventions et pièces justificatives.



Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Fabrice MASSIAS

Maucourt, le 06 février 2015


Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 07/02/2015, et de la publication le 07/02/2015.





PARC EOLIEN DU SANTERRE

# ANNEXE 3

VOLET PAYSAGER

---

3





# Parc éolien du Santerre

Phase 2 - Commune de Fouquescourt

## Volet paysager



<b>Introduction</b>	<b>p5</b>	<b>III. Analyse des impacts paysagers et mesures</b>	<b>87</b>
<b>I. Etat initial</b>	<b>p11</b>	<b>1.Outils d'analyse des vues sur le parc éolien</b>	<b>89</b>
Méthodologie	p13	1.1. Carte des Zones d'Influence Visuelle	91
<b>1. Données cadres sur l'éolien : SRE Picardie</b>	<b>p14</b>	1.2. Photomontages	92
<b>2. L'organisation du paysage et des vues</b>	<b>p21</b>	<b>2. Analyse des vues sur le parc éolien depuis le périmètre immédiat : perception depuis les villages</b>	<b>98</b>
2.1. Les fondements du paysage	p21	<b>3. Analyse des vues sur le parc éolien depuis le périmètre rapproché</b>	<b>117</b>
2.2. Unités paysagères	p29	<b>4. Analyse des vues sur le parc éolien depuis le périmètre éloigné</b>	<b>135</b>
2.3. Contexte paysager proche	p43	<b>5. Cas particulier de la perception nocturne des éoliennes : le balisage</b>	<b>151</b>
<b>3. Patrimoine et tourisme</b>	<b>p55</b>	<b>6. Analyse des vues sur le parc éolien depuis les sites patrimoniaux et touristiques</b>	<b>152</b>
3.1. Monuments historiques et sites	p55	<b>7. Cas des éoliennes de Fouquescourt</b>	<b>170</b>
3.2. Patrimoine lié à la Grande Guerre	p62	<b>8. Analyse des impacts cumulés avec les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et ICPE</b>	<b>182</b>
3.3. Jardins	p64	8.1. Projets éoliens	182
3.4. Patrimoine industriel	p65	8.2. Autres projets qu'éoliens	233
3.5. Tourisme et perception sociale	p66	<b>9. Analyse des impacts à l'échelle du site</b>	<b>234</b>
<b>Synthèse de l'état initial</b>	<b>p69</b>	9.1. Impacts paysagers sur le plateau	234
<b>II. Définition de l'implantation</b>	<b>73</b>	9.2. Impacts paysagers du poste de livraison	235
1.Recommandations et méthodologie	74	<b>10. Les mesures</b>	<b>236</b>
2. Définition de variantes	75	<b>Synthèse de la partie Impacts paysagers et mesures</b>	<b>238</b>
3. Analyse de variantes	77	<b>Synthèse du volet paysager</b>	<b>239</b>
4. Implantation du projet	83	Bibliographie	240

**Introduction**

Carte 1 : Localisation	6
Carte 2 : Périmètres d'étude	8
Carte 3 : Périmètre d'étude immédiat et site étudié	10

**I. Etat initial**

Carte 4 : SRCAE secteur B zones favorables	14
Carte 5 : SRCAE, secteur B stratégie	15
Carte 6 : SRE Picardie, patrimoine paysager	16
Carte 7 : SRE Picardie, paysages emblématiques	17
Carte 8 : SRE Picardie, vigilance patrimoniale	18
Carte 9 : Organisation du relief	20
Carte 10 : Répartition de la végétation	22
Carte 11 : Infrastructures	24
Carte 12 : Contexte éolien	26
Carte 13 : Unités paysagères	30
Carte 14 : Données de l'Atlas des paysages de la Somme	31
Carte 15 : Carte de Cassini (18 <sup>ème</sup> siècle)	40
Carte 16 : Relief périmètre rapproché	42
Carte 17 : Etat des lieux éolien dans le périmètre rapproché	44
Carte 17 : Contexte paysager rapproché	46
Carte 19 : Photographie aérienne des bourgs de Méharicourt et Maucourt	47
Carte 18 : Photographies dans le périmètre immédiat	48
carte 19 : Patrimoine bâti et paysager	54
carte 20 : Photographie aérienne du bourg de la Chavatte	57
carte 21 : Patrimoine lié à la Grande Guerre	63
carte 22 : Tourisme	67

**II. Définition de l'implantation**

Carte 23. Recommandations paysagères	74
Carte 24. Variante A	75
Carte 25. Variante B	75
Carte 26. Photomontages de variantes	77
Carte 27. Localisation des éoliennes	83

**III. Analyse des impacts paysagers et mesures**

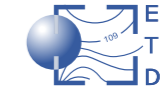
carte 28 : ZIV du projet du Santerre à hauteur totale	90
carte 29 : Localisation des photomontages dans le périmètre rapproché	94
carte 30 : Localisation des photomontages dans le périmètre éloigné	96
carte 31 : Localisation des photomontages dans le périmètre immédiat	99
carte 32 : Contexte paysager rapproché et photomontages	118
carte 33 : Photomontages et données de l'atlas des paysages de la Somme	136
carte 34 : ZIV du projet du Santerre à hauteur totale, photomontages et patrimoine	152
carte 35 : Localisation des photomontages avec les éoliennes de Fouquescourt seules	170
carte 36: Contexte éolien et photomontages	183
carte 37: Contexte éolien, photomontages avec les parcs en instruction et déposés	184
carte 38 : ZIV cumulée du projet du Santerre et du projet de la Côte noire	185
carte 39 : ZIV cumulée du projet du Santerre et du projet de Bois Madame	186
carte 40 : Projet et état des lieux éolien dans le périmètre rapproché	199
carte 41 : Rosières en Santerre	200
carte 42: Vrély	202
carte 43 : Warvillers	205
carte 44 : Rouvroy en Santerre	206
carte 45 : Fouquescourt	209
carte 46 : Maucourt	213
carte 47 : Méharicourt	215
carte 48 : Chilly	220
carte 49 : Hallu	222
carte 50 : Hattencourt	225
carte 51 : Fransart	228
carte 52 : Fonches Fonchette	230
carte 53 : Punchy	231
carte 54 : Accès, cablage et poste de livraison	234
carte 55 : Aménagements à Maucourt	237
carte 56: synthèse du contexte paysager et photomontages	242



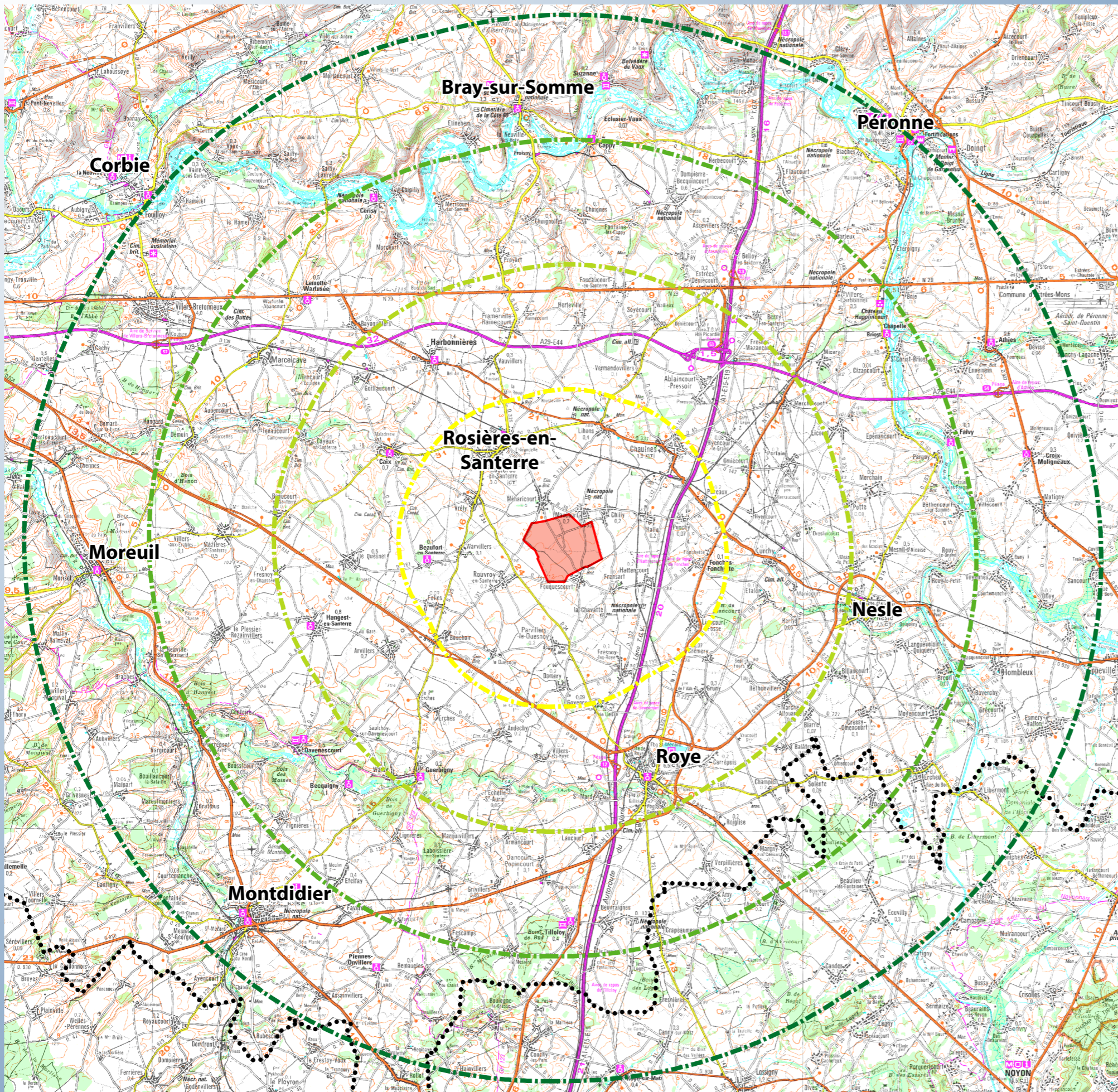
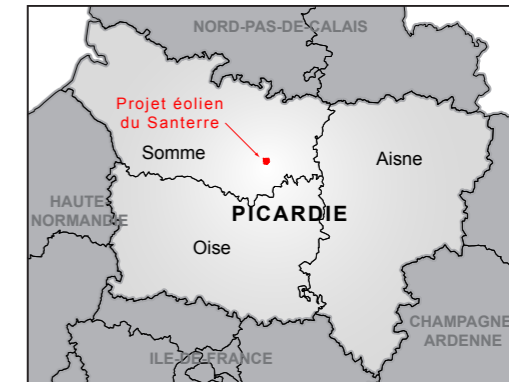
# Introduction

---





énergies et territoires développement



Zone potentielle d'implantation

Recul à la zone potentielle d'implantation

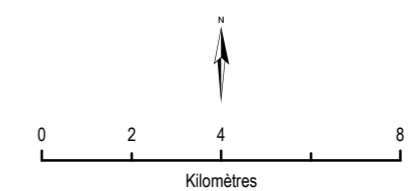
de 5 km

de 10 km

de 15 km

de 20 km

Limite départementale



Sources : ETD, Scan100 ©IGN,

Carte 1 : Localisation

## Objectifs et méthodologie

Cette étude paysagère s'insère dans le cadre du dossier du permis de construire et de l'étude d'impact du projet éolien du Santerre (phase 2) porté par la société «Vents des Champs».

Elle a pour objectif de définir l'état initial paysager, puis d'étudier comment vient s'inscrire le projet éolien dans le paysage et d'analyser les effets visuels et paysagers avant de proposer des mesures de réduction d'impacts et/ou d'accompagnement.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une lecture à la fois scientifique (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi sensible (représentation du paysage).

La méthodologie est explicitée par le schéma ci-dessous.

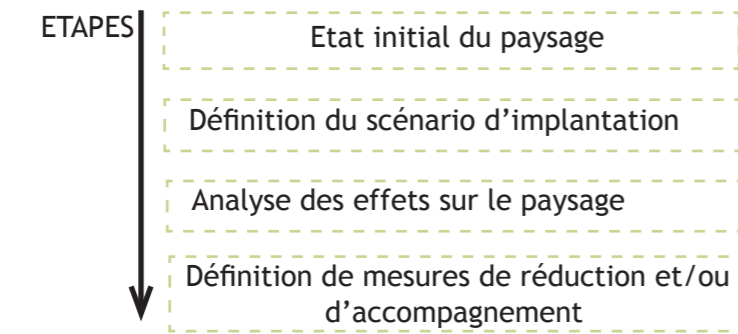


Schéma 1 : Méthodologie employée dans le volet paysager

## Définition

Nous définissons le paysage comme *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* (Convention européenne du paysage, 2000). La notion d'évolution y sera ajoutée: « *le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées.* » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et on peut distinguer différentes couches historiques dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

## Localisation du site éolien étudié

*Localisation administrative* (Cf Carte 1: Localisation)

L'aire d'étude s'étend dans l'Est du département de la Somme (région Picardie). Ce volet paysager (étude paysagère et visuelle) a été réalisé dans le cadre du **projet de parc éolien sur les communes de Fouquescourt et Maucourt (Communauté de Communes du Santerre)**, nommé «**parc éolien du Santerre**». La ville de Rosières-en-Santerre se situe à environ 3 km au Nord-Ouest du site étudié.

*Le site*

Le site est localisé sur le plateau du Santerre, entre les communes de Fouquescourt, Maucourt, Méharicourt et Rouvroy-en-Santerre, à environ 2,5 km à l'Ouest de l'autoroute A1 et de la ligne TGV. Il s'étend sur environ 2,8 km d'Ouest en Est et sur 2,5 km du Nord au Sud.

## Auteurs de l'étude

L'étude paysagère ainsi que les photomontages ont été réalisés par le bureau d'étude Energies et Territoires Développement (ETD). L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont réalisées par Energies et Territoires Développement sauf si cela est précisé.

Plusieurs phases de terrain ont été effectuées en 2014 et 2015 pour mener l'étude.

## Sigles utilisés

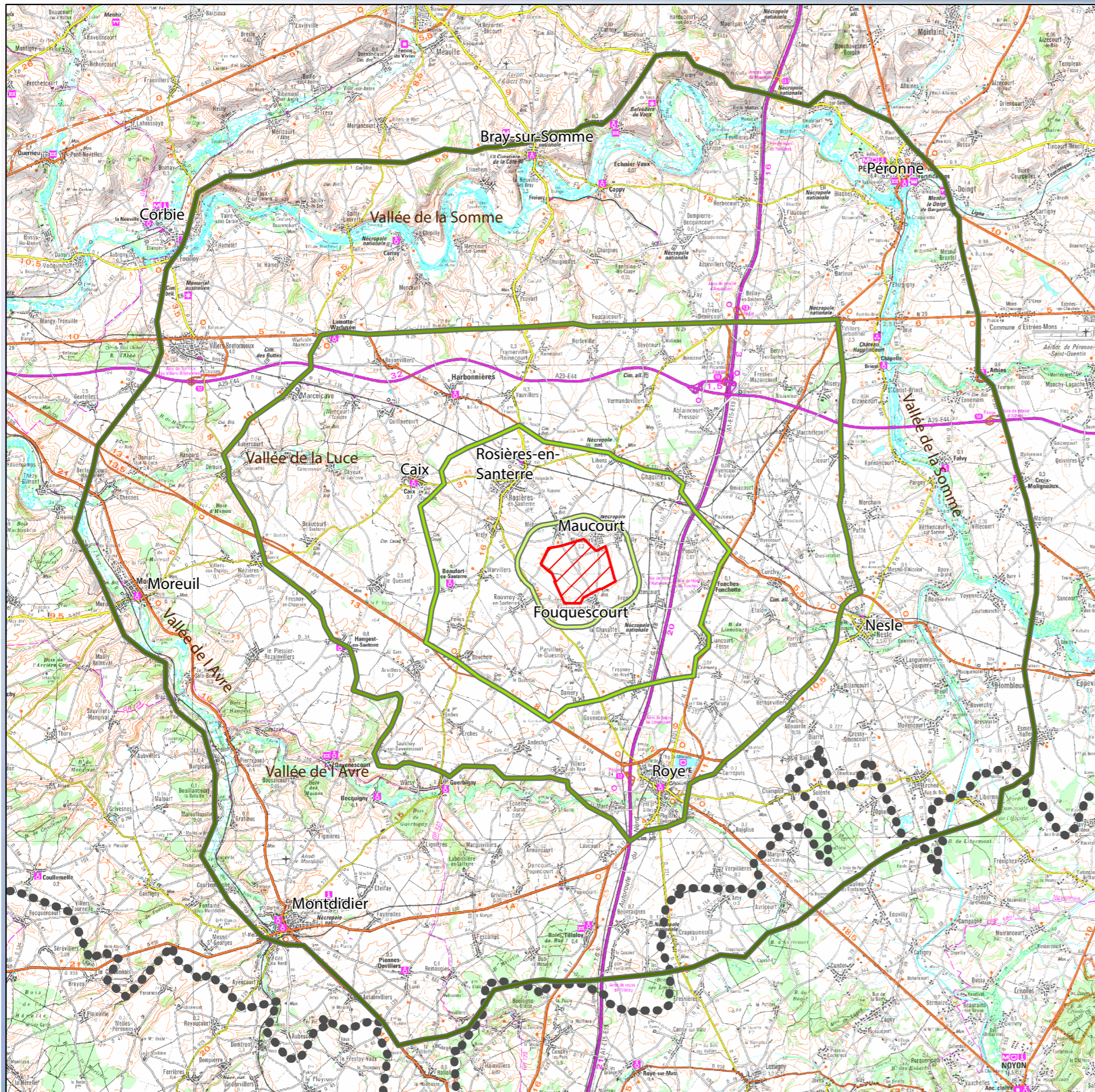
AMVAP Aires de Mise en Valeur du Patrimoine  
CDT Comité Départemental du Tourisme  
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles  
DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
ETD Energies et Territoires Développement  
MH Monument historique  
SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie  
SRE Schéma Régional Eolien  
ZIV Zone d'Influence Visuelle  
ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

## Données existantes

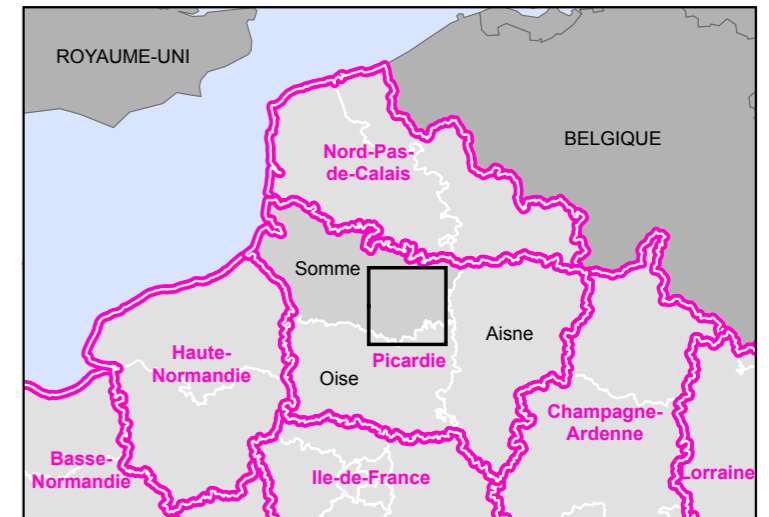
L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien.







Cela concerne notamment l'Atlas des Paysages de la Somme et le Schéma Régional Eolien de Picardie. Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de l'Atlas des Patrimoines (source DRAC) et de la base de données de la DREAL.

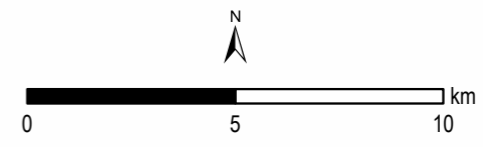
Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et du Comité Départemental du Tourisme. La méthodologie employée s'appuie sur les recommandations du Guide national de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens de 2010.



Sources : ETD, IGN SCAN100®



-  Zone potentielle d'implantation
-  Aire de 1km autour du site : périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre intermédiaire
-  Périmètre éloigné
-  Limite départementale



Carte 2 : Périmètres d'étude

## Définition des limites de l'aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien. Quatre périmètres d'étude sont définis: périmètre d'étude éloigné, intermédiaire, rapproché et immédiat (Cf. Cartes 2 et 3).

### *Le périmètre d'étude éloigné*

Ce périmètre permet de **définir le contexte global du site éolien**. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

Il est d'environ **20 kilomètres** autour du site.

Au Nord le périmètre s'appuie sur le haut des coteaux de la vallée de la Somme (Corbie, Bray-sur-Somme, Péronne). Celle-ci est aussi englobée à l'Est du périmètre. A l'Ouest, la limite s'appuie sur le versant Ouest des vallées de l'Avre et des Trois Doms, incluant Moreuil et Montdidier. Au Sud, la limite s'appuie sur les premiers boisements et collines du Noyonnais.

Ce périmètre éloigné englobe les villes de Montdidier, Péronne et Villers-Bretonneux.

### *Le périmètre intermédiaire*

Il correspond au périmètre dans lequel le projet éolien va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions du site éolien seront majoritairement étudiés. Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné.

Il est compris **entre 10 et 15 kilomètres** autour du site.

Ses limites s'appuient sur le relief de façon générale et sur la route majeure RD1029 au Nord (axe Amiens / Saint-Quentin). Au Sud, il s'étend jusqu'à la vallée de l'Avre.

Ce périmètre englobe la ville de Roye.

Il est traversé au Nord par l'A29 et à l'Est par l'A1.

Plusieurs parcs éoliens sont inventoriés dans les périmètres intermédiaire et éloigné.

### *Le périmètre d'étude rapproché*

Il s'agit du périmètre dans lequel les **enjeux et perceptions du site éolien seront étudiés plus finement**, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

Ce périmètre est d'environ **5 kilomètres** autour du site.

Ses limites s'appuient sur des axes routiers :

- Au Nord sur la D332 (Nesle / Chaulnes / Harbonnières)
- A l'Est sur la N17 (Roye / Péronne)
- Au Sud sur la D934 (axe majeur Amiens / Roye)

A l'Ouest, le périmètre s'étend sur le plateau jusqu'à la vallée de Caix.

L'Autoroute A1 et la ligne TGV (Axe Paris / Lille) traversent ce périmètre rapproché dans un axe Nord / Sud.

### *Le périmètre immédiat*

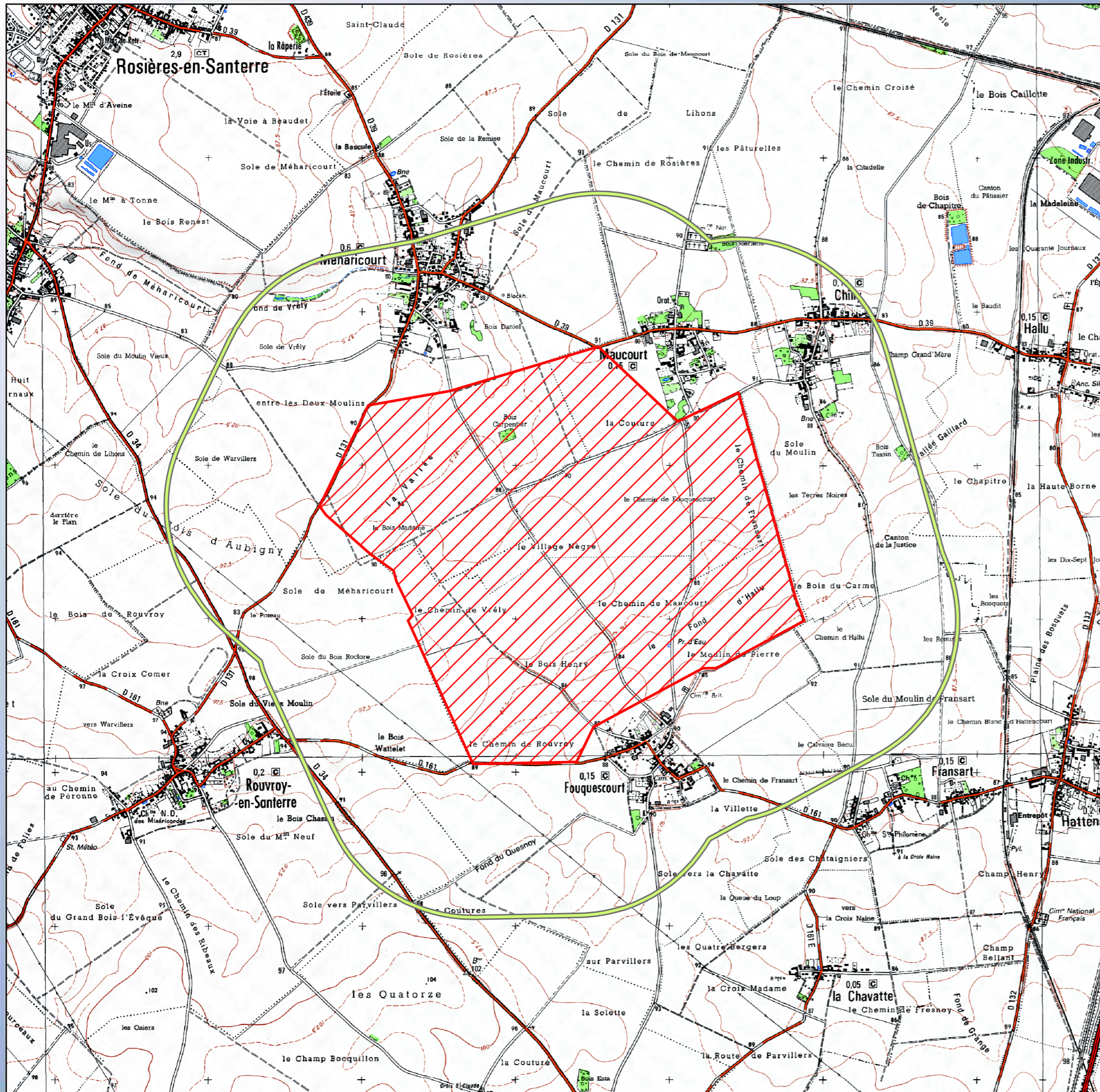
Il correspond au site éolien étudié et à une aire d'un kilomètre autour (abords immédiats du site).

L'habitat le plus proche est compris dans ce périmètre. Il s'agit des bourgs de Maucourt, Méharicourt, Fouquescourt et Chilly.

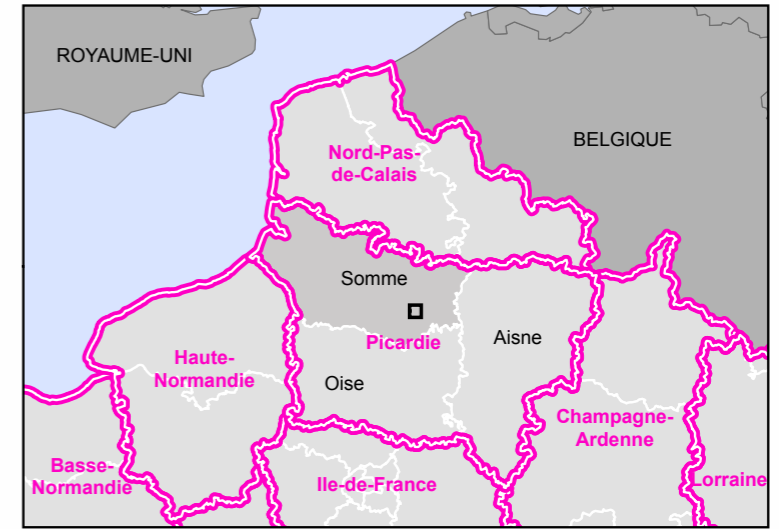
Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations seront traités à l'échelle du **périmètre immédiat du site** ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

### **Localisation du site étudié**

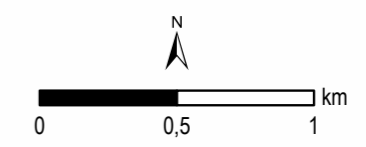
- Un site qui s'inscrit sur le **plateau du Santerre**, au Sud-Est de Rosières-en-Santerre, et à l'Ouest de l'Autoroute A1 et de la ligne TGV Paris / Lille.
- sur les communes de **Fouquescourt et Maucourt** (Communauté de Communes du Santerre),
- dans le département de la **Somme**, région **Picardie**.



Sources : ETD, IGN SCAN25®



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat 1km



Carte 3 : Périmètre d'étude immédiat et site étudié

# I. Etat initial

---



L'état initial a pour objectif de définir le contexte paysager et patrimonial à l'échelle globale et locale autour du site étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

Le présent rapport est découpé comme suit:

**- Données cadres sur l'éolien**

Les données du Schéma Régional Eolien de Picardie sont présentées dans l'objectif de localiser le site étudié par rapport aux enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans ce document cadre, afin de pouvoir les analyser dans les parties relatives au paysage (I.2) et au patrimoine (I.3).

**- Composantes et unités paysagères**

L'organisation de contexte paysager est présentée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères (partie I.2.1): relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures. Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères (partie I.2.2). L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné (I.2.1 et I.2.2). La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique (I.2.3).

**- Éléments patrimoniaux**

Les éléments patrimoniaux protégés sont inventoriés à l'échelle du périmètre éloigné grâce à la base de données 'Atlas des patrimoines' et base Mérimée (monuments historiques...) et à la base de données de la DREAL Picardie (sites inscrits et classés, sites d'intérêt ponctuel, paysages emblématiques...). L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis à vis du site.

**- Perceptions sociales**

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif de l'étude est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants. Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique.

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes notamment l'Atlas des Paysages de la Somme. La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.

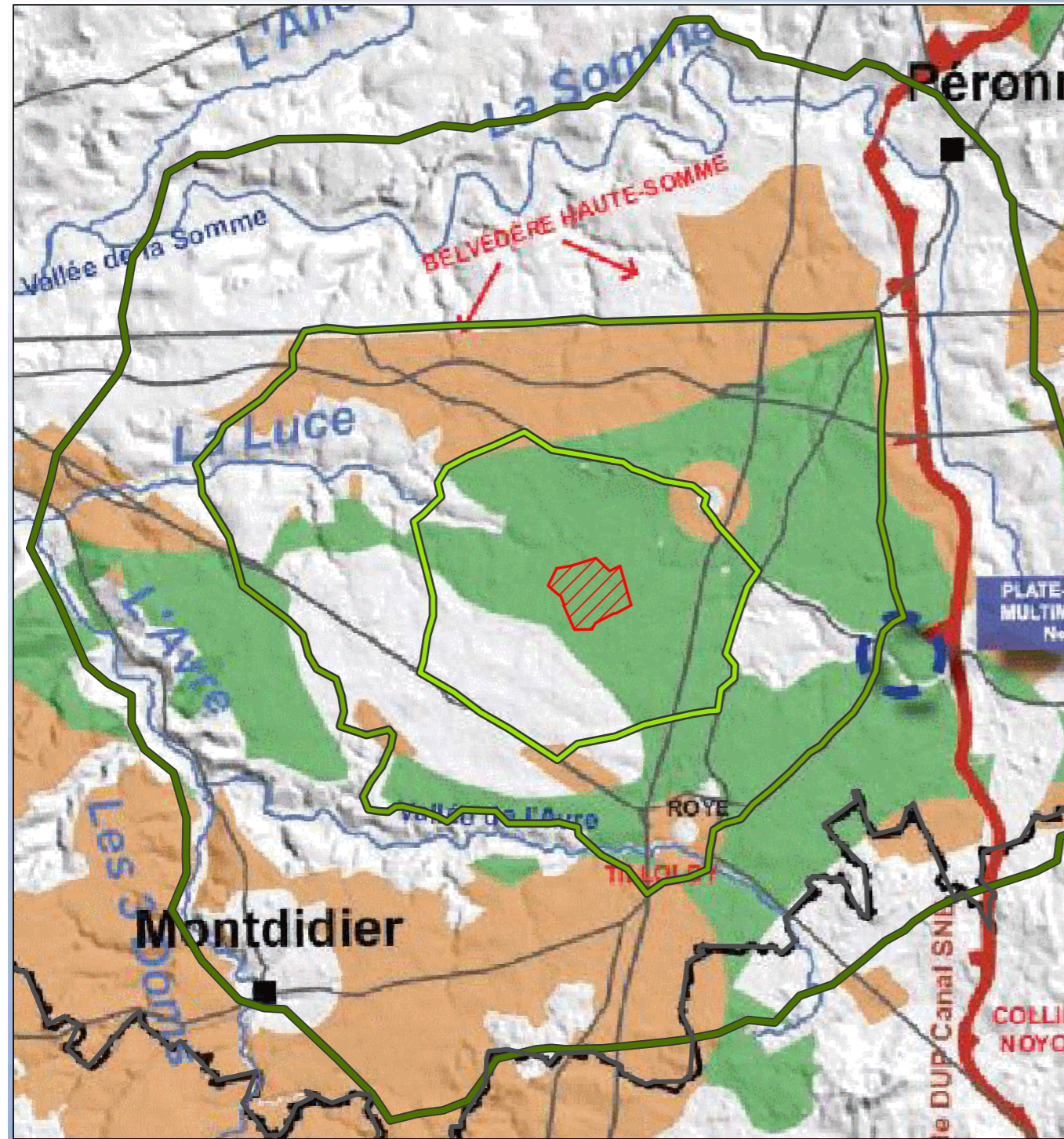
**Les sensibilités du site sont définies en s'appuyant sur des critères paysagers :**

- les enjeux depuis les vallées (notion de surplomb et d'encerclement),
- l'emprise du site dans les panoramas reconnus,
- la reconnaissance des paysages,
- la cohérence du site avec les lignes de force du paysage,
- les vues depuis les sites patrimoniaux,
- les covisibilités avec les sites patrimoniaux,
- les intervisibilités entre parcs éoliens.



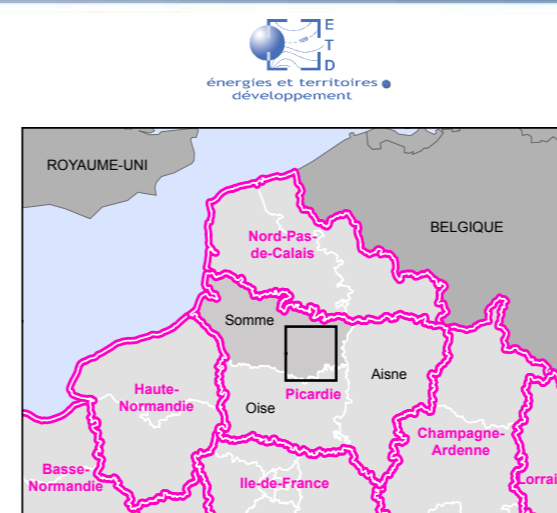
SRCAE - SECTEUR B ZONES FAVORABLES

Projet éolien du Santerre



Sources : ETD, SRCAE Picardie

Carte 4 : SRCAE secteur B zones favorables



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné
- Zones favorables à l'éolien
- Zones favorables à l'éolien sous conditions

Les plateaux du Vermandois et du Santerre sont de vastes plateaux agricoles, ouverts et bien exposés aux vents. Ces paramètres font de ce territoire une zone très attractive pour l'accueil de parcs éoliens. Ainsi de nombreux projets éoliens ont déjà été développés sur le territoire.

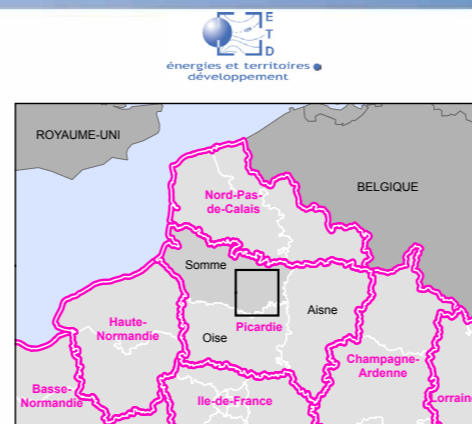
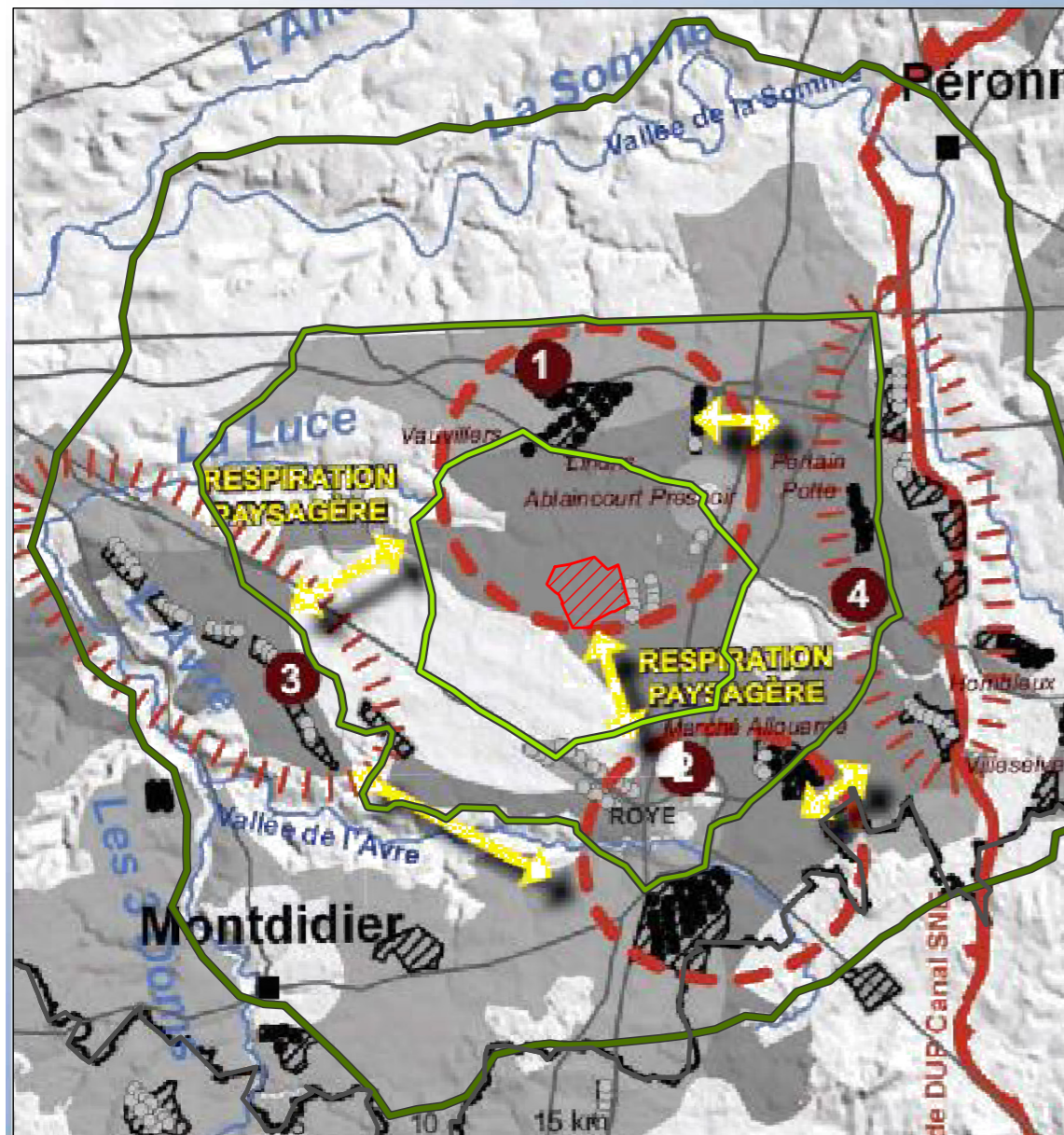
L'étude a pris en compte les données existantes sur l'éolien concernant le territoire, à travers le Schéma Régional Eolien compris dans le SRCAE de Picardie, et les documents «Projets éoliens et paysage» de la DREAL Picardie, «Projets éoliens, principes d'analyse, recommandations et prescriptions» des SDAP Picardie. La DREAL Picardie, la DDTM et le SDAP de la Somme ont aussi été contactés.

Le périmètre d'étude éloigné est compris dans le secteur B «Est Somme» du Schéma Régional Eolien. Ce secteur B qui se prolonge à l'Est par le secteur C du Vermandois est défini comme *'très approprié au développement de l'éolien'* pour ses caractéristiques de plateau d'openfields et son éloignement aux sites patrimoniaux majeurs (boucles de la Haute-Somme au Nord, collines du Noyonnais et Laonnois au Sud...).

Le site étudié est compris dans le secteur B dans une zone favorable (Cf. carte 4), et plus précisément dans le pôle 1 (Cf. carte 5). Les conditions sont celles de la stratégie de «confortement des pôles de densification» (Cf carte 5).

Cette stratégie de densification est définie comme suit dans le Schéma Régional Eolien Picardie :

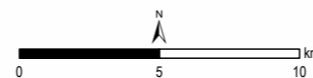
*«Plusieurs parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent. Ainsi l'ensemble des éoliennes doit s'organiser dans une logique commune. Des distances de respiration significatives doivent être ménagées entre les différents pôles de densification. Dans la pratique si on tient compte des projets éoliens existants il peut arriver que cette distance de respiration soit plus courte, dans ce cas il faut éviter de rapprocher davantage les pôles.»*



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné

Carte issue du SRCAE de Picardie :

- Développement en structuration
- Confortement des pôles de densification



Carte 5 : SRCAE, secteur B stratégie

Le développement de parcs éoliens en pôle de densification a pour objectif «d'éviter le mitage du paysage et de rechercher une cohérence des différents projets éoliens. Les distances inter-parcs sont plus resserrées. Une attention doit être portée au phénomène de saturation visuelle par les éoliennes à l'encerclement des communes.» (Source : SRE Picardie)

Concernant le secteur B «Est Somme» dans lequel s'inscrit le site étudié, la stratégie globale proposée par le SRE est la suivante:

«Le territoire est déjà investi par deux grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.»

Le pôle 1 du secteur B est défini ainsi dans le SRE :

«Parc du Santerre, ce parc marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.»

Le SRE définit des principes d'implantation et de distance à respecter pour les projets éoliens dans les pôles de densification (cf. schéma 2 ci-dessous).

L'inventaire des parcs éoliens du périmètre d'étude éloigné est présenté page 26. Les parcs existants les plus proches sont localisés au Nord près de Rosières-en-Santerre à environ 4 km (parc composé des parcs d'Herleville Lihons, du Petit arbre et de Vauvillers II), et au Sud près de Roye à environ 4,5 km (parc de l'Ouest Royen). D'autres parcs ont été accordés, dont celui de la Côte Noire (sur les communes de Chilly et Fransart) qui est limitrophe au site étudié à l'Est. S'ajoute le parc du Bois Madame (en instruction), et qui est limitrophe au site à l'Ouest.

Le site étudié est défini dans cette logique de densification dans le pôle 1 du secteur B du SRE.

- Si le parc de la Côte Noire est construit, le site étudié se regroupera avec ses éoliennes pour constituer visuellement un seul parc. Il se regroupera aussi avec le projet de Bois Madame. Les photomontages du paragraphe sur les impacts du projet (partie sur les effets cumulés) précisent ces vues.
- Dans tous les cas (avec ou sans le parc de la Côte Noire et/ou le parc de Bois Madame), l'interdistance d'environ 4 km du site aux parcs existants permet une respiration avec ces autres parcs éoliens du pôle de densification (parcs du Santerre au Nord de Rosières-en-Santerre) ou des autres pôles près de Roye.
- Des intervisibilités avec les autres parcs éoliens de l'aire d'étude s'organiseront en vues proches et lointaines. Ces vues sont précisées notamment sur les photographies du périmètre rapproché (partie 1.2.3.).

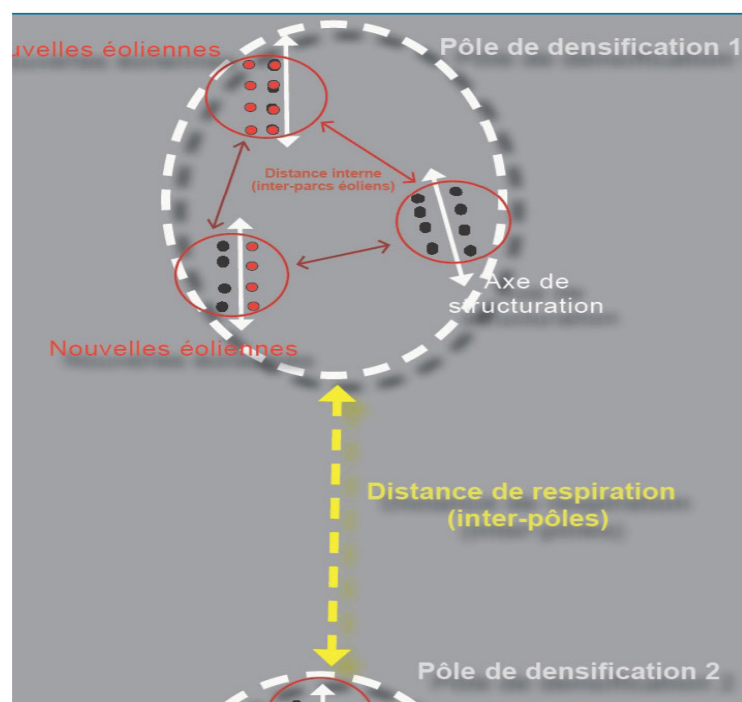
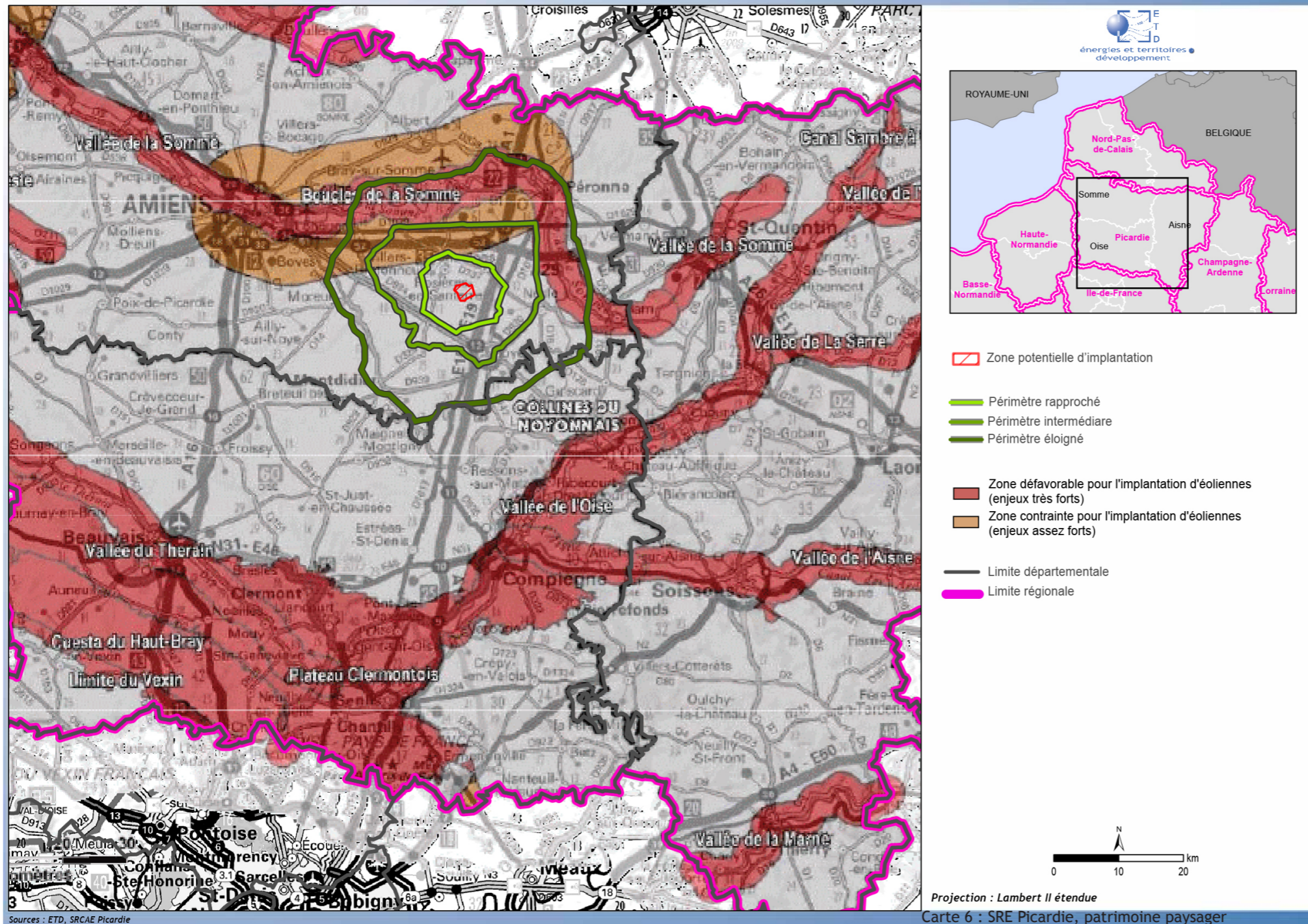


Schéma 2 : Développement éolien en pôle de densification et distance de respiration (source: SRE Picardie)

### 3 GRANDS TYPES DE RESPIRATIONS ENTRE LES PROJETS :

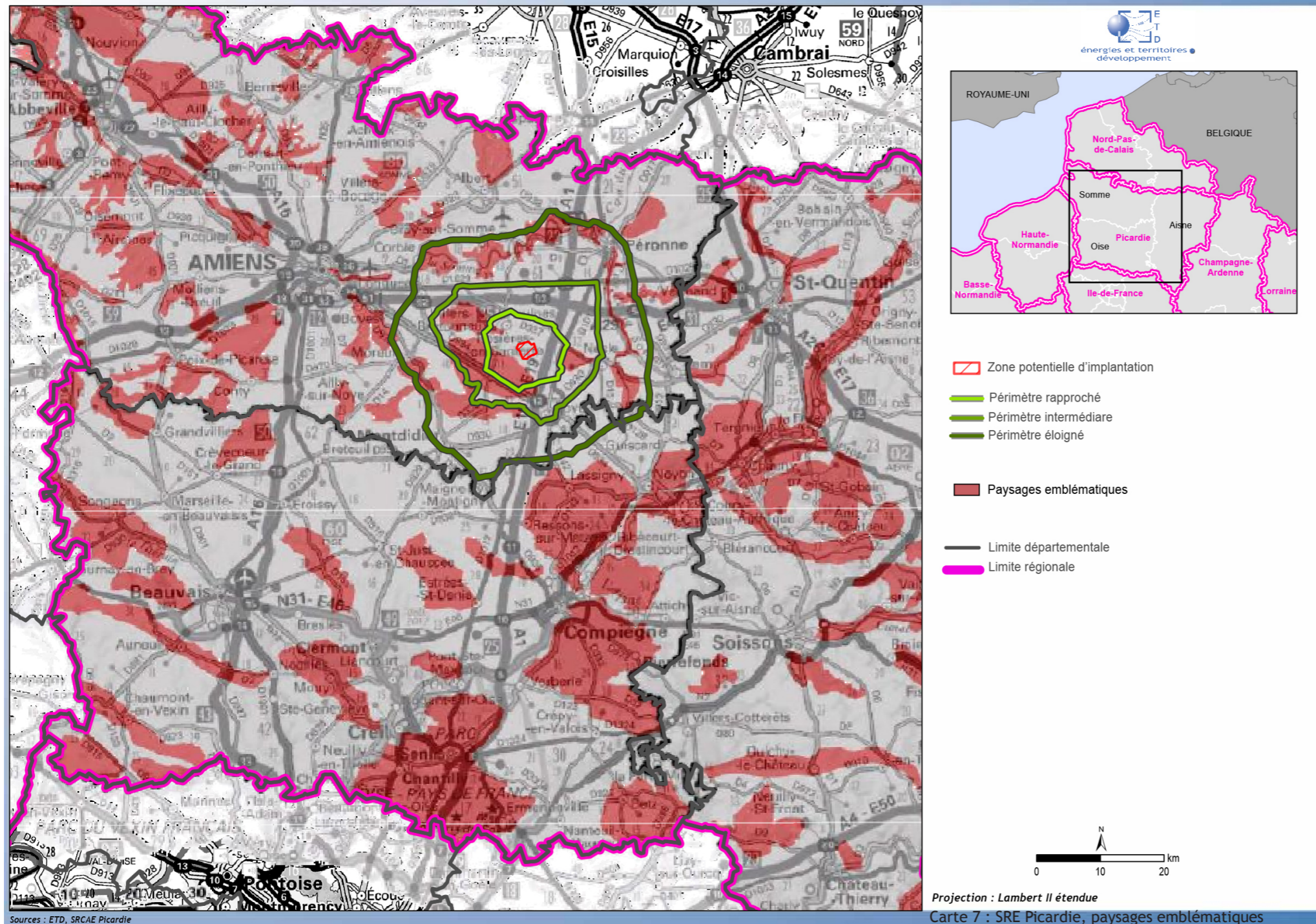
- 1 - Distances inter-secteurs : Une interdistance minimale de 15-20 km est souhaitable pour ménager des **respirations paysagères** significatives mais pas toujours possible en raison des projets éoliens déjà accordés.
- 2 - Distances inter-pôles : Une interdistance de 5-10 km devra être ménagée entre chaque pôle de densification. Celle-ci devra s'apprécier en fonction de la typologie et de la densité des projets environnants, de la présence ou non de covisibilités, du nombre de machines en projet et de leurs hauteurs, de l'articulation du projet avec le paysage et surtout de la **cohérence d'ensemble du projet**. La gestion des autres distances, soit entre un pôle de densification et de structuration ou de ponctuation, soit entre des pôles de structuration ou de ponctuation s'appréciera au cas par cas.
- 3 - Distances interne à un pôle : Concerne des interdistances de 2 à 5 km à adapter aux différents sites, l'objectif étant d'éviter les **effets d'encerclement** des zones habitées ou des **phénomènes de saturation**.



Le Schéma Régional Eolien de Picardie précise les sensibilités paysagères et patrimoniales à l'aide de cartes thématiques. Le site étudié a été positionné sur les cartes «Patrimoine paysager», «Paysages emblématiques» et «Vigilance patrimoniale» du SRE.

- Carte 6 «Patrimoine paysager» : le site étudié est en dehors des secteurs à enjeux.

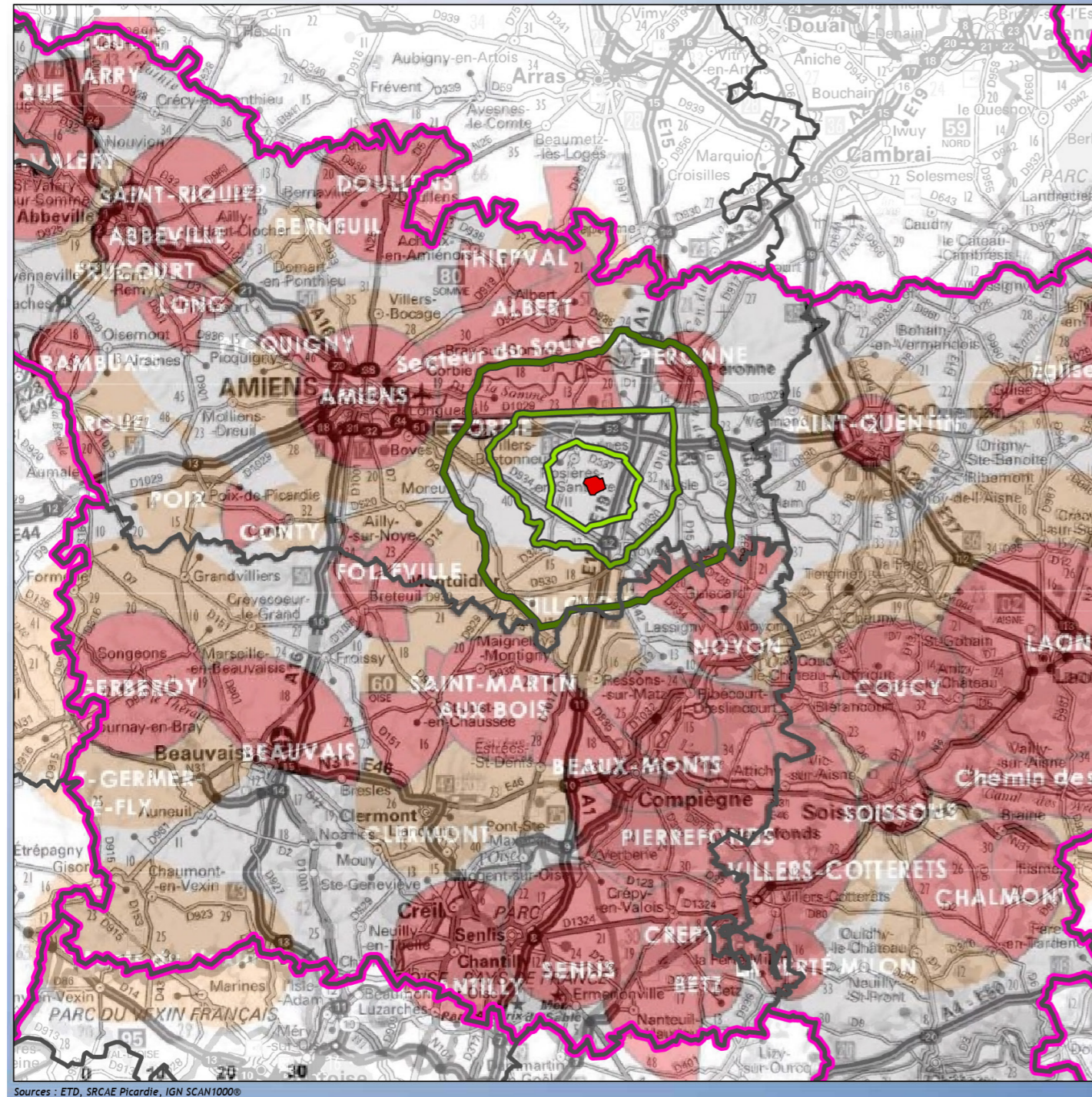
La vallée de la Somme est définie à «enjeux très forts», avec un tampon à «enjeux forts» pour le secteur des boucles de la Haute Somme dans le Nord de l'aire d'étude. Ces zones à enjeux sont comprises dans les périmètres intermédiaire et éloigné du site étudié, à des distances supérieures à 5 km. Le site étudié est en effet en recul de la vallée de la Somme (à environ 13 km) et les enjeux visuels sont nuls depuis son fond de vallée (Cf. partie sur les enjeux depuis les unités paysagères partie 1.2.2.).



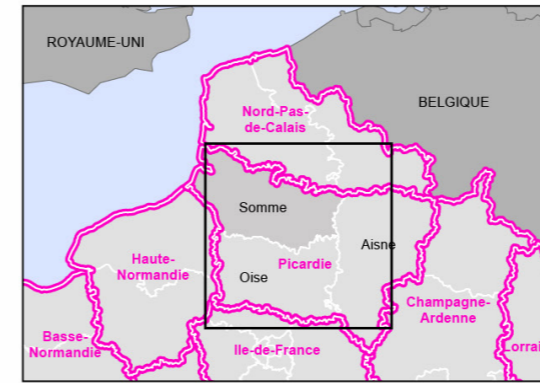
- Carte 7 «Paysages emblématiques» : le site étudié est en dehors des secteurs emblématiques.

Les paysages emblématiques les plus proches sont le cœur du Santerre (à environ 1 km au Sud) et la vallée de la Luce (à environ 2,5 km à l'Ouest). Des vues s'organisent sur le site étudié depuis les plateaux cadrant la vallée de la Luce ainsi que depuis le cœur du Santerre (Cf. partie sur les enjeux depuis le périmètre rapproché partie I.2.3.).

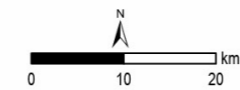
A l'échelle éloignée, s'ajoutent notamment la vallée de la Somme parmi les secteurs inventoriés.



Sources : ETD, SRCAE Picardie, IGN SCAN1000



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire
- Périmètre éloigné
- Enjeux très forts
- Enjeux assez forts
- Limite départementale
- Limite régionale



Projection : Lambert II étendue  
Carte 8 : SRE Picardie, vigilance patrimoniale

- Carte 8 «Vigilance patrimoniale»: le site étudié est en dehors des secteurs à enjeux.

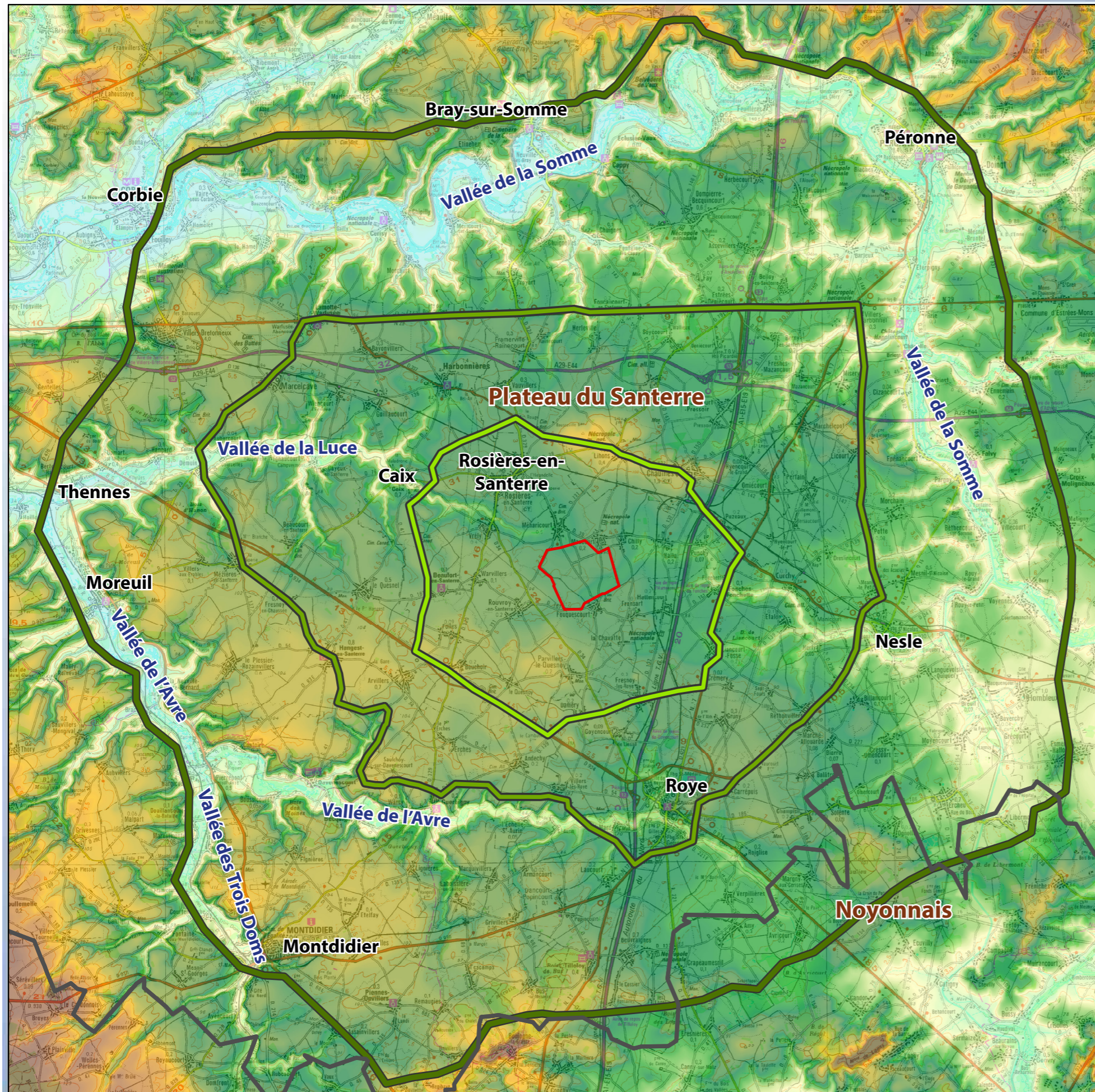
Le site étudié est en recul par rapport à tous les sites répertoriés qui s'étendent dans les périmètres intermédiaire et éloigné (à des distances supérieures à 5 km).

Les sites à enjeux «très forts» sont tous dans le périmètre éloigné :

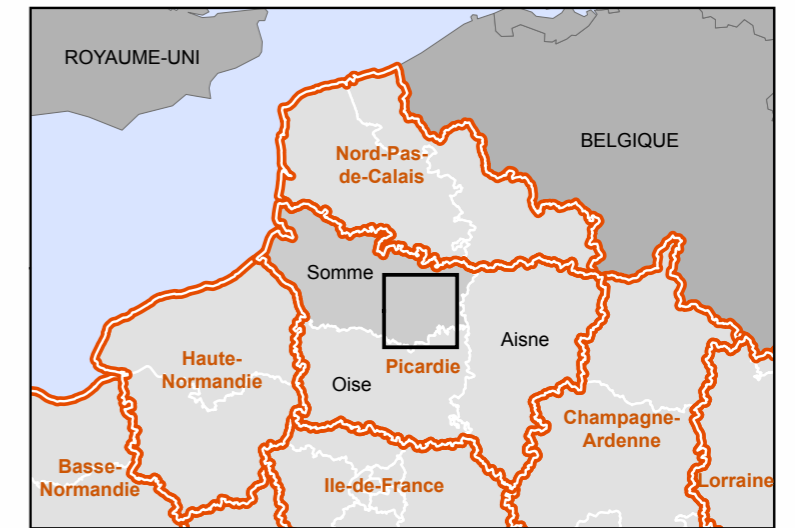
- le secteur du Souvenir de part et d'autre de la vallée de la Somme au Nord (à environ 9,5 km), comprenant la vallée de la Somme et la ville de Corbie au Nord-Ouest (à environ 20 km),
- la ville de Péronne au Nord-Est (à environ 19 km),
- s'ajoute un zonage en lien avec la ville de Noyon au Sud Est (à environ 13 km).

### **Synthèse des données du SRE**

- Les communes d'accueil du site sont incluses dans la liste des communes favorables du SRE.
- Le site étudié est compris dans le pôle1 du secteur B «Est Somme» du SRE, dans les «zones favorables à l'éolien» .
- Le site est hors des enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans le SRE.
- Le site étudié s'inscrit dans la stratégie de développement de l'éolien en pôle de densification.



Sources : ETD, BD ALTI© IGN, SCAN100© IGN



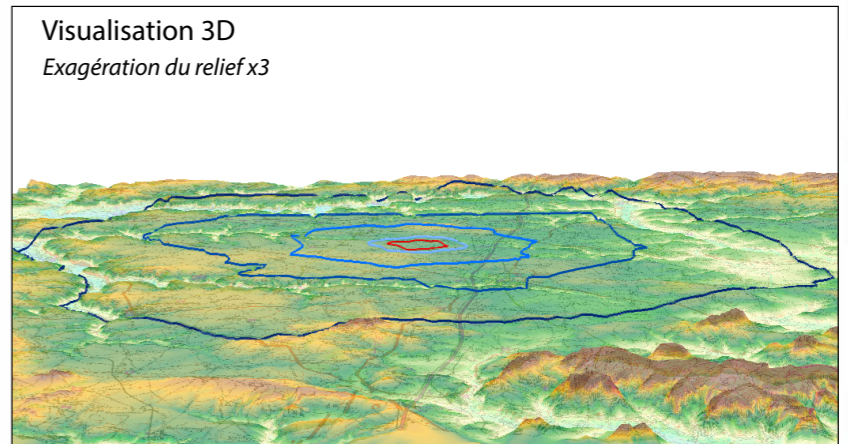
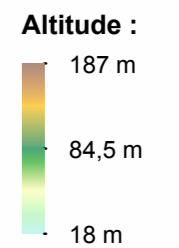
Zone potentielle d'implantation

Périmètre rapproché

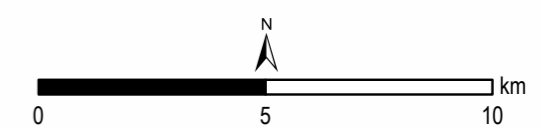
Périmètre intermédiaire

Périmètre éloigné

Limite départementale



Visualisation 3D  
Exagération du relief x3



Carte 9 : Organisation du relief

L'étude du paysage est appréhendée à travers une phase bibliographique (Atlas des Paysages...) et une phase de terrain. Dans un premier temps, des données sur les composantes du paysage (relief, végétation, infrastructures...) sont présentées. Les unités paysagères sont ensuite définies dans la partie I.2.2.

### Organisation du relief

Le site étudié s'inscrit dans un paysage de **plateau quasi plan** (Fig.1 et 2), d'une altitude d'environ 100m, qui s'étend vers l'Est et l'Ouest : le plateau du Santerre (Cf Carte 9 'Organisation du relief', Fig. 1).

Le plateau du Santerre est délimité par la **vallée de la Somme au Nord** (entre Corbie et Péronne : boucles de la Haute-Somme) et à l'Est (entre Péronne et Ham : vallée de la source au canal du Nord), et par la **vallée de l'Avre à l'Ouest et au Sud** (Moreuil). La vallée de la Luce, affluent de l'Avre, incise le plateau entre Caix et Thennes. La Somme, l'Avre et la Luce font l'objet d'une **reconnaissance régionale (paysage emblématique)**.

Les collines du Noyonnais se distinguent au Sud Est par leur relief plus marqué (environ 180m d'altitude).

Le site est localisé sur le plateau (altitude d'environ 90 m), à environ 7 km à l'Est de la vallée de la Luce (vallée encaissée à l'Ouest de Caix), 8 km au Nord et 15 km à l'Est de la vallée de l'Avre, et 13 km au Sud et à l'Ouest de celle de la Somme.

La Somme et l'Avre sont les deux vallées principales de l'aire d'étude. L'Avre est un affluent de la Somme. La Somme rejoint le littoral à l'Ouest (Manche).

### Répartition et typologie de végétation

Les plateaux du périmètre d'étude éloigné sont exploités par une **agriculture intensive de grandes cultures** (céréales, betteraves, pommes de terre..., Fig.1 et 2). Les bosquets sont ponctuels. Les grandes parcelles de terres arables se succèdent sans délimitation visuelle autre que les différences de cultures. Les vues sont ouvertes et lointaines.

La **végétation arborée** (feuillus majoritairement) est présente sur les **rebords du plateau soulignant les vallées, sur les coteaux et dans les vallées** (Cf. Carte 10 'Répartition de la végétation' et Fig.1). Sur la carte 10, les vallées ont été superposées à la végétation, permettant de rendre compte de cette répartition. Les vallées se lisent comme des cordons boisés dans les vues d'ensemble depuis les plateaux. Leur fond de vallée comprend des parcelles cultivées, des prairies (élevage bovin), des boisements (populiculture Fig.3, ou boisements naturels, ripisylves (végétation arborée accompagnant le cours d'eau). La Somme notamment comprend aussi des étangs. Le paysage des vallées ne se découvre que depuis les routes les traversant ou les empruntant, et depuis leurs coteaux offrant des vues en belvédère. Le contraste d'ambiance paysagère est important avec le plateau : le paysage des vallées est d'une échelle plus fine et intimiste.

Le relief et la végétation arborée conditionnent les vues dans les vallées : elles sont **cadrées par les coteaux** avec pour arrière-plan les boisements présents sur le haut de coteau, et dans le fond de vallée les boisements peuvent fermer les vues. Ainsi les **vallées sont visuellement isolées des plateaux**. Seuls les **rebords de plateaux créent la ligne d'horizon**.

Au Sud Est, les boisements occupent et soulignent les reliefs dans le Noyonnais. Ils participent aussi à l'organisation des vues en constituant souvent l'arrière-plan. Les vues peuvent être très courtes.

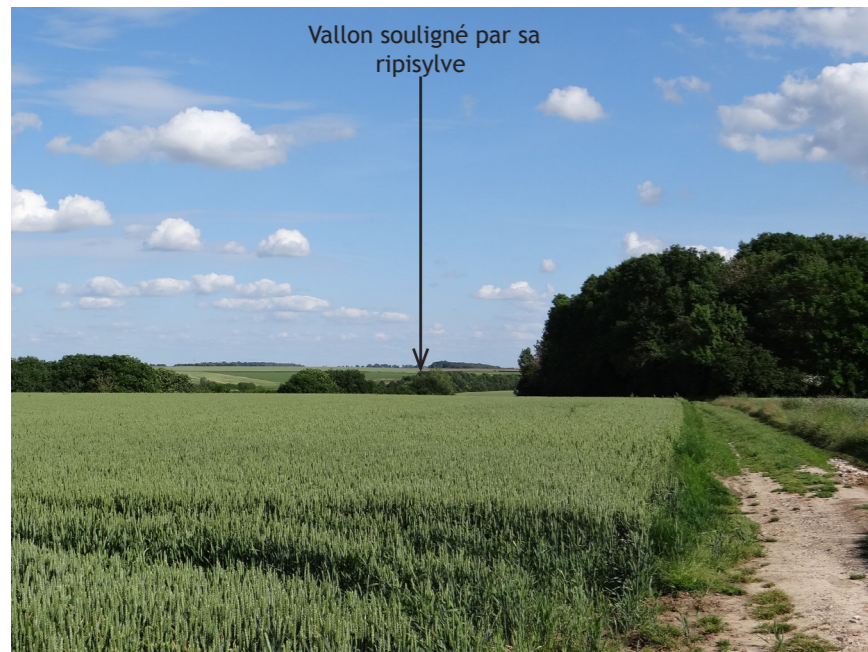


Fig.1. Paysage du plateau du Santerre. Plateau de grandes cultures ponctués de boisements. Lecture des vallées comme des cordons boisés. Vue vers le Sud-Est depuis la RD76 à l'Ouest de Caix.

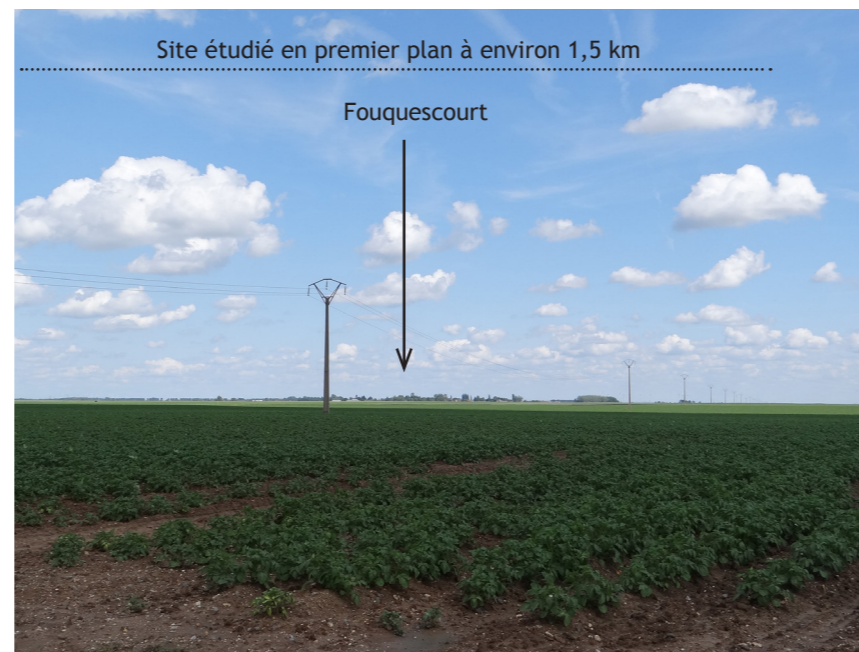


Fig.2. Paysage du plateau du Santerre. Plateau de grandes cultures aux vues ouvertes et lointaines. Vue vers l'Est depuis la RD34 au Sud de Vrély.



Fig.3. Occupation du sol dans les vallées. Exemple de la vallée de l'Avre (à Becquigny)